



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

(55^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

3^e séance du mercredi 6 novembre 1985

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. **Loi de finances pour 1986 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4005).

**Relations extérieures
Coopération et développement
Affaires européennes**

(suite)

- MM. Odru,
Stasi,
Guy Vadepied,
Peyrefitte,
Bigéard, Dumas, ministre des relations extérieures,
Alain Vivien,
Garmendia,
Michel Bérégovoy,
Kochl,
M^{me} Dupuy,
MM. Bardin,
Nucci, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement ; Xavier Deniau.
M^{me} Lalumière, secrétaire d'Etat auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes.
M. le ministre des relations extérieures.

Appel au règlement (p. 4024)

M. Peyrefitte.

Reprise de la discussion (p. 4024)

Réponses de M. le ministre des relations extérieures aux questions de :

MM. Alain Vivien, Moulinet, Ravassard, François Fillon, Pierre Godefroy, Xavier Deniau.

I. - SERVICES DIPLOMATIQUES ET GÉNÉRAUX

ETAT B

Titres III et IV. - Adoption (p. 4027)

ETAT C

Titres V et VI. - Adoption (p. 4027)

Article 65

L'article 65 a été retiré par le Gouvernement.

II. - COOPERATION ET DEVELOPPEMENT

ETAT B

Titres III et IV. - Adoption (p. 4028)

ETAT C

Titres V et VI. - Adoption (p. 4028)

Après l'article 65 (p. 4028)

Amendement n° 63 de M. Alain Vivien : MM. Alain Vivien, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la coopération et le développement ; le ministre délégué. - Adoption.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Dépôt d'un projet de loi organique** (p. 4028).
3. **Dépôt de projets de loi** (p. 4028).
4. **Dépôt de rapports** (p. 4029).
5. **Ordre du jour** (p. 4029).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN,
vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1986 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1986 (nos 2951, 2987).

RELATIONS EXTERIEURES COOPERATION ET DEVELOPPEMENT AFFAIRES EUROPEENNES (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère des relations extérieures, du ministère chargé de la coopération et du développement et du secrétariat d'Etat chargé des affaires européennes.

Cet après-midi, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

La parole est à M. Odru.

M. Louis Odru. Monsieur le ministre des relations extérieures, monsieur le ministre chargé de la coopération et du développement, madame le secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes, mes chers collègues, reflétant en cela la préoccupation majeure des peuples de notre planète, l'O.N.U. a décidé de marquer le quarantième anniversaire de sa fondation en décrétant que l'année 1985-1986 serait l'année mondiale de la paix.

Que ce débat sur le budget des relations extérieures soit donc d'abord l'occasion d'examiner les chances de la paix dans le monde et le rôle que joue notre pays dans ce sens.

Les menaces qui pèsent sur la paix ne cessent malheureusement de s'accumuler. Nous souhaitons donc que les négociations de Genève inversent ce processus. Ces menaces résultent de la persistance des tensions Est-Ouest et des conflits qui secouent certaines régions du monde.

Quelles sont ces menaces ?

C'est d'abord l'intensification de la course aux armements, qui serait portée à un niveau démentiel par le projet de guerre des étoiles de M. Reagan.

Ce sont aussi les conflits tels que celui qui agite le Moyen-Orient, où, faute d'une solution politique conforme aux légitimes intérêts nationaux du peuple palestinien, persiste un grave foyer de guerre. Le récent raid israélien sur le siège de l'O.L.P. à Tunis montre que ce conflit peut à tout instant prendre une dimension internationale.

C'est encore l'Amérique latine où le Nicaragua subit les agressions de forces réactionnaires appuyées et financées par les Etats-Unis d'Amérique.

C'est aussi l'Afrique où le régime de Pretoria mène tout à la fois une politique de guerre contre le peuple sud-africain, d'occupation illégale de la Namibie et de déstabilisation de la région, notamment de l'Angola et du Mozambique.

Au regard d'une telle situation, le rôle joué par la France dans le concert des nations est à nos yeux préoccupant.

Le Président de la République n'a toujours pas clarifié sa position à l'égard de l'initiative de défense stratégique. Certes Euréka est présenté comme un projet à visées civiles, mais que penser du discours que le chef de l'Etat a prononcé à Rennes le 1^{er} février 1985 et dans lequel il déclarait que le projet américain allait, dans les trente années qui viennent, modifier toutes les données de la stratégie mondiale, y compris nucléaire ?

Que penser du sommet de Bonn, où le chef de l'Etat a souscrit à la déclaration de soutien aux propositions des Etats-Unis - et ce avant la réunion de Genève - selon laquelle le projet de guerre des étoiles est considéré comme un fait acquis ?

Comment interpréter les propos du chef de l'Etat lorsqu'il a affirmé, le 4 mai, au sujet des relations entre le projet Euréka et l'I.D.S. de M. Reagan, qu'« il peut y avoir des passerelles de l'un à l'autre » ?

Plus généralement, la France a exprimé son refus, lors de la visite de M. Gorbatchev, de participer aux négociations destinées à réduire de manière équilibrée les armements nucléaires en Europe et dans le monde. Le fait que ces négociations doivent d'abord porter sur les arsenaux des deux plus grandes puissances ne devrait pourtant pas dispenser notre pays de jouer un rôle actif afin de les faire avancer. La France doit prendre en compte les propositions de réduction équilibrée des armements nucléaires destinées à assurer la sécurité de chacun.

Mais les gouvernants français, qui se félicitent d'avoir contribué à l'installation des missiles américains en Europe, ne semblent pas décidés à utiliser tout le poids et l'influence de la France pour favoriser le désarmement.

Des signes concordants laissent, au contraire, penser que notre pays commence à s'intégrer peu à peu à la stratégie militaire américaine de l'O.T.A.N. Je pense notamment à l'acceptation officielle à Bonn d'une remise en cause des tracés des frontières résultant de la Deuxième Guerre mondiale en Allemagne, aux déclarations du parti socialiste selon lesquelles « la vocation de la force de dissuasion française devrait être étendue à l'espace européen », à l'accroissement considérable des crédits de la force d'action rapide dont la mise en œuvre en Europe exige l'appui total des forces de l'O.T.A.N., au développement important des armes nucléaires tactiques qui conduit à contourner la notion de dissuasion au profit d'une stratégie offensive conforme à la doctrine Rogers.

Il ne faut pas s'étonner, dès lors, que la France ne prenne plus position à l'égard des tensions et conflits régionaux.

Si l'Amérique centrale a constitué, pendant un temps, la « carte de visite de gauche » du Gouvernement au plan international, les agressions contre le Nicaragua ne sont plus aujourd'hui l'objet de son attention. Les Etats-Unis ont pu décréter le blocus, augmenter leur aide aux *contras* basés au Honduras, sans s'attirer de remarque officielle française.

M. Paul Chomet. Très juste !

M. Louis Odru. Au Proche-Orient, les positions positives prises par la France pendant un temps cèdent la place - et chacun le constate - à un effacement politique, dû notamment, je le crois, à la baisse de crédit de notre pays et à son rapprochement avec la position américaine.

Pourquoi la France ne prend-elle aucune initiative pour favoriser la tenue d'une conférence internationale sur le droit du peuple palestinien à un Etat indépendant, condition essentielle pour réaliser la paix ?

Pourquoi ne condamne-t-elle pas les graves atteintes de Shimon Peres aux droits de l'homme en Cisjordanie et à Gaza ?

Pourquoi ne s'élève-t-elle pas contre les persécutions dont sont victimes les personnalités palestiniennes qui sont actuellement menacées d'être expulsées de leur pays natal ?

Loin de favoriser la paix et la détente, la politique actuelle de la France ne permet pas de faire reculer comme il conviendrait les menaces qui pèsent sur celles-ci.

La défense de la paix exige une tout autre politique. La France doit se prononcer fermement contre la militarisation de l'espace, pour le succès des négociations de Genève et pour toute initiative favorisant la détente. A cet égard, elle pourrait procéder à l'examen général de toutes les propositions qui ont été faites ces derniers temps.

La France doit affirmer sa solidarité avec les peuples en lutte pour la démocratie et l'indépendance et favoriser les solutions politiques des conflits régionaux.

Mais, pour cela, elle doit, par dessus-tout, remettre en cause tout projet visant à aliéner son indépendance par l'intégration de son système de défense dans la mouvance américaine.

Avec le quarantième anniversaire de l'O.N.U., c'est aussi la promotion de l'ensemble des peuples qui est à l'honneur cette année. Cet objectif, il faut le reconnaître, est loin d'être atteint.

Si la volonté des pays du tiers monde de s'arracher à la misère et aux séquelles du colonialisme s'affirme, il n'en reste pas moins que toute une partie de l'humanité connaît encore la famine, la plus effroyable des pauvretés, l'analphabétisme et la maladie.

L'Afrique et l'Amérique latine, déjà pillées par le système des échanges inégaux, croulent sous un endettement injuste qui compromet leurs chances de développement.

Bien souvent, l'indépendance nationale et le libre choix d'une voie politique originale conforme aux besoins du développement sont remis en cause par les pressions exercées à travers la domination du dollar, par les conditions imposées par le F.M.I. et la Banque mondiale.

Le droit à disposer d'un Etat n'est toujours pas reconnu à tous les peuples, comme en témoignent les exemples du peuple palestinien, de celui de Namibie ou de celui du Sahara occidental.

Le droit d'être citoyen de son propre pays n'est pas garanti au peuple sud-africain, lequel est maintenu dans un quasi-esclavage par le régime d'apartheid de Pretoria.

On attendait de la France qu'elle joue un rôle important pour favoriser tout ce qui contribue à la promotion des peuples. Malheureusement, là aussi, on constate qu'après les gestes et les discours tenus au lendemain de 1981 afin de rendre crédible une politique progressiste de la France dans le monde, notre pays a tourné le dos à une telle exigence.

Le Gouvernement français s'abstient ainsi d'apporter une réelle solidarité au peuple sud-africain en refusant de rompre toutes relations économiques avec le régime de Pretoria et d'appliquer les sanctions prévues par la communauté internationale. Et voilà quelques jours, lors d'un vote à l'O.N.U., il s'est associé aux Etats-Unis, à la Grande-Bretagne et à la R.F.A. pour refuser une résolution réclamant des sanctions efficaces destinées à mettre fin à toute collaboration avec les racistes d'Afrique du Sud. Mon collègue et ami M. Chomat a déjà évoqué ce sujet cet après-midi.

Au Maghreb, le soutien français au Maroc s'accroît tandis que la cause sahraouie n'est plus défendue.

Et que dire de la situation de la France dans les pays du Pacifique après l'affaire *Greenpeace* ?

Alors que la faim et la pauvreté gâchent tant d'existences dans les pays du tiers monde et que les pays développés ont besoin d'entretenir les meilleurs rapports avec les pays en voie de développement, il est regrettable que la France ne prenne pas les initiatives qui s'imposent pour favoriser la reprise des négociations Nord-Sud bloquées par les U.S.A., et ce afin d'obtenir une réduction de la dette du tiers monde et contribuer à l'établissement d'un nouvel ordre économique mondial.

Bien au contraire, l'alignement de notre pays sur les positions du F.M.I. et sur celles de la Banque mondiale, son acceptation du principe de la rentabilité financière immédiate sont autant de données qui s'inscrivent en contradiction complète avec un tel objectif. Nous sommes loin aujourd'hui de la conférence de Cancun et de la déclaration franco-mexicaine !

Ce renversement concerne non seulement les relations avec les pays en voie de développement mais aussi celles entre les pays industrialisés.

L'élargissement de la Communauté économique européenne, dont notre pays s'est fait le champion, est néfaste aux industries et aux agricultures européennes. Sur le plan social, il signifie austérité, accroissement du chômage et déréglément social.

Pousser à l'élargissement, alors que les contradictions entre les Dix sont déjà grandes, c'est aller, en fait, tout droit vers la constitution d'un vaste marché européen largement ouvert à la pénétration américaine et japonaise, où la concurrence capitaliste fera baisser les coûts salariaux et augmenter les profits.

En s'engageant dans cette voie, le Gouvernement a choisi l'affaiblissement des pays européens, notamment celui de la France.

Il ne s'agit d'ailleurs que d'un volet d'une politique dont la France a pris la tête. Notre pays ne ménage pas ses efforts pour mettre en place une Europe intégrée dans tous les domaines qui correspondent aux visées stratégiques et économiques des Etats-Unis. Cela ne peut que se traduire inévitablement par des abandons de souveraineté et d'indépendance et par une plus grande soumission aux décisions américaines.

Tant en ce qui concerne la défense de la paix que la promotion des peuples, la politique extérieure de la France n'est pas satisfaisante.

Dépendance de notre économie, intégration européenne, alignement sur les Etats-Unis en ce qui concerne les questions monétaires, course aux armements, attitude inappropriée à l'égard des pays en voie de développement et des pays socialistes, perte de notre identité culturelle, tout cela n'est pas acceptable. Nous refusons le chauvinisme, mais nous refusons également le renoncement ou la soumission.

Comment énoncer brièvement, monsieur le ministre, une politique indépendante dans un monde plus fraternel ?

En Europe, il faut empêcher toute mesure d'intégration et de supranationalité. Cela implique le retour au droit de veto, le refus de nouveaux pouvoirs donnés aux instances communautaires, ainsi que l'arrêt du processus d'élargissement.

La France doit coopérer largement avec tous les pays, et ce sans exclusive et sur une base mutuellement avantageuse. Cela permettra de rééquilibrer nos échanges avec les Etats-Unis, le Japon, l'Europe de l'Ouest et de les développer avec les pays socialistes et les pays en voie de développement.

La France doit avoir les moyens de sa sécurité en toutes circonstances. Elle doit garantir l'indépendance de sa force de dissuasion, s'opposer à l'accès de la R.F.A. à l'arme nucléaire, refuser tout pas vers l'intégration dans l'O.T.A.N.

Agir pour un nouvel ordre économique international, c'est aller vers l'annulation de la dette des pays du tiers monde. Nous proposons donc de consacrer 10 p. 100 des dépenses militaires à la lutte contre la faim et pour le développement.

Un député socialiste. Qu'en dit l'U.R.S.S. ?

M. Louis Odru. Dans le domaine militaire, le Gouvernement doit dire non à la « guerre des étoiles », supprimer les aides publiques aux firmes qui participeraient à l'I.D.S. Le projet Euréka ne doit pas s'inscrire dans le plan Reagan d'armement de l'espace. Nous proposons qu'il ait une vocation scientifique et technologique civile et qu'il soit ouvert à la coopération avec tous les pays.

En bref, la France peut contribuer efficacement à la cause de la paix en agissant pour la réduction des bases et des flottes militaires, par la réglementation du commerce des armes, par l'interdiction de la bombe à neutrons, pour une négociation mondiale, dans le cadre de l'O.N.U., de la réduction des armements et des budgets militaires, pour la dissolution des blocs en respectant nos alliances et pour l'établissement d'un système de sécurité collective.

Parce que votre budget ne répond pas à ces attentes, monsieur le ministre, le groupe communiste votera contre. *(Applaudissements sur les bancs des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Stasi.

M. Bernard Stasi. Monsieur le président, messieurs les ministres, madame le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le débat d'aujourd'hui sur le budget des relations extérieures est sans doute la dernière occasion, pour cette assemblée de porter un jugement sur la politique suivie dans ce domaine par le pouvoir issu des élections de 1981.

La tentation est donc grande d'établir un bilan des réussites et des échecs de cette politique. Mais ce serait une entreprise beaucoup trop ambitieuse dans les quelques minutes dont je dispose.

Comment, cependant, monsieur le ministre des relations extérieures, résister à la tentation d'évoquer, ne fût-ce qu'en quelques mots, les grandes ambitions et les discours lyriques du Jébut du septennat ?

Dans le domaine de la politique étrangère aussi, le changement devait être éclatant. Il devait éblouir la planète. Le nouveau pouvoir allait faire de notre pays le principal artisan de la paix dans le monde, le combattant inlassable de la libération des peuples, le champion sans peur et sans reproche des droits de l'homme. Du haut de sa bonne conscience socialiste, la France allait déterminer et proclamer, sur tous les continents, le vrai, le droit et le juste, distribuer généreusement les éloges et les blâmes, voler partout au secours de la veuve et de l'orphelin, comme si, avant le 10 mai 1981, notre pays était un fauteur de guerres, nourrissait des ambitions impérialistes et faisait partout cause commune avec la tyrannie.

En vérité, la plupart des intentions proclamées, avec emphase et solennité, en 1981, comment aurions-nous pu ne pas les approuver ? Quels que soient nos engagements politiques, nous portons tous une grande ambition pour la France. Une France repliée sur elle-même, ce n'est pas tout à fait la France. Et il suffit de voyager un peu pour savoir que, effectivement, beaucoup de peuples attendent de nous un message, un exemple et, parfois, une aide.

Mais à vouloir rêver une France idéale dans un monde mythique, on risquait de bien rudes désillusions. Dans ce domaine, comme dans les autres, le poids des mots et, je veux bien l'admettre, la sincérité des convictions n'ont pas résisté longtemps au choc des réalités.

En effet, à la lumière des grandes illusions de l'an 1981, la politique étrangère de la France paraît aujourd'hui bien terne. Et sans doute serait-on amené à porter un jugement trop sévère si l'on comparait les résultats obtenus aux ambitions proclamées dans l'exaltation de « l'état de grâce ». Je ne céderai pas à cette facilité et m'efforcerai de porter une appréciation aussi objective que possible sur différents aspects de cette politique.

En réalité, la volonté de changement devait nécessairement se heurter à un certain nombre de butoirs.

En premier lieu, une politique extérieure doit prendre en compte la défense des intérêts essentiels de la nation. Ces intérêts, je suis de ceux qui le regrettent, ne sont pas toujours en totale conformité avec les grands principes proclamés. Il faut s'efforcer, et ce n'est pas toujours facile, de concilier la fidélité aux principes et la défense des intérêts. La gauche en a fait, après d'autres, l'amère expérience : une diplomatie ne peut pas être au service exclusif des grandes valeurs. Cela ne signifie nullement qu'il faille abandonner toute référence aux valeurs et aux principes.

Pour la France, tout simplement parce qu'elle est la France, la politique étrangère ne saurait se limiter à la stricte défense des intérêts nationaux. C'est notre honneur et c'est, là aussi, une difficulté. Il n'est pas très facile d'être la France dans le monde.

C'est pourquoi l'U.D.F. a approuvé les sanctions prises par le Gouvernement contre l'apartheid en Afrique du Sud, contre la répression brutale menée par le gouvernement de ce pays à l'encontre de la communauté noire.

C'est pourquoi, aussi, nous croyons déceler - et nous voulons la dénoncer - une certaine hypocrisie dans l'attitude de la France à cet égard. Ces sanctions, en effet, ne coûtent pas cher à la France. D'après des informations sérieuses, les banques continuent d'investir en Afrique du Sud ; la France ne renoncera pas à ses achats de matériaux rares, comme le vanadium et le platine dont l'Afrique du Sud est un des principaux producteurs, et E.D.F. ne renoncera pas à ses achats massifs de charbon sud-africain. Le contrat conclu en septembre 1984 avec Air liquide, d'un montant de 250 millions de francs, pour la plus grande installation mondiale de production d'oxygène, n'a pas été dénoncé pour autant. Pour toute la filière nucléaire, l'Afrique du Sud reste un excellent client.

En ce qui me concerne, n'ayant jamais hésité, dans le passé, à dénoncer certains faits compromissionnés, je me sens autorisé, aujourd'hui, à vous interroger à ce sujet.

C'est aussi parce que nous sommes attachés au respect de certaines valeurs et à une certaine qualité de l'image de la France que nous avons souffert, comme tous nos compatriotes, tout au long de la malheureuse affaire *Greenpeace*. Nous ne connaissons peut-être jamais les tenants et les aboutissants de cette affaire mais nous savons que le comportement du Gouvernement a contribué à détériorer gravement l'image de notre pays dans le monde.

En second lieu - autre butoir auquel s'est heurté la volonté radicale de changement exprimée par le Gouvernement en 1981 - une politique extérieure ne peut pas faire table rase du passé. Elle doit s'inscrire dans les solidarités naturelles forgées par l'histoire et la géographie, exigées par les menaces qui pèsent sur le monde. La gauche a fini par découvrir que, avant 1981, la France ne vivait pas dans la préhistoire.

Par ailleurs, une politique extérieure doit considérer le monde tel qu'il est. Tout autant que l'économie, le monde autour de nous a eu le mauvais goût de ne pas s'ordonner docilement autour des illusions et des fantasmes de la France socialiste.

Notre politique doit se déployer dans un monde complexe, dangereux, sur lequel, parfois, la France a malheureusement peu de prise.

C'est pourquoi la politique étrangère de la gauche a rapidement perdu de sa superbe et les discours par lesquels elle s'est exprimée sont vite devenus moins flamboyants.

Sans doute faut-il se réjouir de cette plus grande modestie, de ce plus grand réalisme. Mais il faut aussi se réjouir du fait que, après avoir exalté de façon lyrique et manichéenne le changement qui, par rapport à la période obscurantiste d'avant 1981, devait marquer profondément la diplomatie française, le pouvoir chante aujourd'hui les louanges du consensus sur le terrain de la politique étrangère.

Il est vrai - comment le nier ? - que de larges convergences existent entre la plupart des forces politiques ainsi que, dans de larges secteurs de l'opinion, pour ce qui concerne les grandes lignes de la diplomatie française.

La raison en est simple : dans le monde tel qu'il est, dans le camp où se trouve notre pays - personne ne préconise que nous quittions le camp du monde libre -, avec l'histoire qui est la nôtre, les contraintes et les devoirs qui en résultent, il n'y a pas en réalité, pour un gouvernement français quel qu'il soit, plusieurs façons radicalement différentes de conduire la diplomatie. La marge de manœuvre dont il dispose pour définir et pour appliquer la politique étrangère est assez limitée, beaucoup plus limitée que ne le croyait la gauche en accédant au pouvoir.

En tout cas, ce consensus, le pouvoir ne peut pas s'en prévaloir comme d'un succès. Il ne peut pas s'en vanter comme s'il s'agissait d'un hommage rendu par les opposants au bien-fondé de sa politique. Dans ce domaine comme dans bien d'autres, ce consensus est en effet très largement le résultat du ralliement de la gauche à des thèses, à des actions, à des attitudes qu'elle condamnait jadis, parfois rudement, qu'il s'agisse, par exemple, de la stratégie de notre défense, des ventes d'armes, des interventions militaires à l'extérieur ou des relations privilégiées franco-allemandes au sein de la Communauté européenne.

Mais la qualité d'une politique étrangère ne doit pas s'apprécier uniquement à travers les orientations et les objectifs de celle-ci : elle doit aussi être jugée à l'occasion des événements qui la révèlent au monde et qui contribuent à modeler l'image du pays.

À la lumière d'un certain nombre d'événements récents, la politique de notre pays dans le monde appelle des réserves et, souvent, des critiques.

Le Nicaragua, le Tchad, le Liban, ces noms évoquent, hélas ! quelques-uns des insuccès, voire des échecs, qui ont égrené la politique française au cours de ces derniers mois.

Le Tchad tout d'abord.

Ce problème a déjà été abordé à différentes reprises dans cette enceinte. Ce n'est pas pour le plaisir douteux d'insister sur un des plus graves échecs de la diplomatie française que je l'évoque à nouveau. Je me garderai bien, d'ailleurs - ce serait trop facile et trop cruel -, de rappeler les rodonnades de votre prédécesseur à ce sujet. Mais j'ai pu me rendre compte, à l'occasion de voyages en Afrique, combien nos amis africains ont ressenti douloureusement ce que l'on ne peut considérer autrement que comme une reculade de la France. Ils ont en particulier ressenti, tout autant que les

Français, l'humiliation de l'entrevue de Crète, au cours de laquelle le Président de la République, venu en quémendeur, n'a rien obtenu en échange de la respectabilité qu'il a apportée au chef d'Etat libyen.

J'en viens au Nicaragua.

Fidèle allié des Etats-Unis, la France ne doit pas, pour autant, aligner sa diplomatie sur celle de Washington. S'agissant de l'Amérique latine, la France, avec d'autres pays européens, a pour vocation de témoigner sa sympathie et d'apporter son appui à ceux des pays qui veulent échapper à la tutelle, parfois trop étouffante, des Etats-Unis, et qui ne veulent pas pour autant basculer dans le camp soviétique.

Aussi, même si elle a paru parfois davantage motivée par le désir de se démarquer agressivement des Etats-Unis, l'attitude de la France à l'égard du Nicaragua n'était-elle pas contestable dans son principe. Aujourd'hui il faut malheureusement constater qu'elle a échoué. L'aide et les avertissements de la France n'ont pas réussi à éviter la radicalisation du régime sandiniste.

La France ne doit pas pour autant se désintéresser de l'Amérique centrale. Je forme des vœux notamment pour que notre pays apporte clairement son soutien au prochain président du Guatemala, qui sera très vraisemblablement M. Venicio Serezo. Le Gouvernement avait mis un certain temps à reconnaître qu'au Salvador, Napoleon Duarte était, en raison de son courage et de son attachement à la démocratie, le mieux placé pour rétablir la paix civile et pour imposer, contre tous les extrémismes, le respect des droits de l'homme. De grâce, ne commettons pas la même erreur, ne faisons pas les mêmes tergiversations à propos du Guatemala !

Le Liban, enfin, ce malheureux Liban, qui continue à vivre son calvaire.

Il serait injuste et stupide de rendre la France responsable des maux dont souffre ce pays. Depuis plusieurs décennies, notre pays a toujours agi au Liban en faveur de la paix et de la coexistence pacifique entre les diverses communautés, animé par le souci légitime de maintenir une certaine présence de notre culture, notamment à travers les lieux privilégiés avec les chrétiens. Aussi ne reprocherons-nous pas au Gouvernement les initiatives qu'il a prises depuis 1981 au Liban, et qui ont bénéficié, je le rappelle, de l'appui de l'ensemble de l'opposition.

Mais force est de constater que ces initiatives ont échoué. Le Liban est aujourd'hui plus déchiré que jamais. La France y est plus absente que jamais.

« Il vaut mieux être otage soviétique que français », disait récemment l'épouse de Jean-Paul Kaufmann, enlevé le 22 mai dernier. Je ne doute pas des efforts déployés par le Gouvernement pour obtenir la libération des quatre otages français. Mais il paraît évident que l'incapacité dans laquelle s'est trouvé le pouvoir, en dépit des promesses faites par le Président syrien au Président de la République, d'obtenir la libération de ces otages, donne la mesure de la tragique impuissance de la France dans cette partie du monde.

Cela dit, quelle pourrait être aujourd'hui l'action de la France en faveur du Liban ? Le réalisme me conduit tout d'abord à reconnaître le rôle que la Syrie doit jouer, notamment dans les parties musulmanes du pays. Mais le Liban ne doit pas devenir une affaire exclusivement syrienne, et la France ne doit pas se démettre définitivement de sa vocation de protectrice des minorités chrétiennes.

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue !

M. Bernard Stasi. Je vais bientôt conclure, monsieur le président !

M. le président. Veuillez conclure tout de suite. *(Sourires.)*

M. Bernard Stasi. L'abandon par la France et, à travers elle, par l'Europe et par l'Occident, des chrétiens du Liban provoquerait, parmi les 20 millions de chrétiens du monde arabe et les 80 millions de chrétiens d'Afrique, un sentiment d'isolement et sans doute un effet de panique. Aussi aimerais-je connaître, monsieur le ministre, la position de la France sur le projet d'organisation d'une conférence internationale sur le Liban, qui réunirait les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, la Syrie et le Vatican. Cette conférence aurait pour objet d'élaborer un traité d'Etat constitutionnel pour un nouveau Liban et permettrait aux communautés libanaises, sécurisées par la participation des

différentes puissances, de dialoguer entre elles. Ce projet, vous le savez, est à l'étude dans un certain nombre de chancelleries...

M. le président. Monsieur Stasi, je vous en prie, il faut conclure. Vous avez dépassé votre temps de parole de plus de cinq minutes.

M. Bernard Stasi. Je vous entends, monsieur le président, et je vais conclure en deux mots !

M. le président. Vous connaissez les difficultés de ma fonction et les limites de son libéralisme.

M. Bernard Stasi. J'apprécie la façon dont vous l'exercez. *(Sourires.)*

Je terminerai donc mon intervention par deux mots : le premier sera sur l'Europe et le second sur la coopération.

D'abord, l'Europe.

Si la dernière présidence française n'a pas, contrairement à ce que l'on nous a répété tout à l'heure, réglé tous les contentieux, elle n'a pas été, je l'admets volontiers, du temps perdu pour l'Europe.

Je fais mienne, et je ne revendrai donc pas sur ce point, les préoccupations et les inquiétudes qu'a exprimées tout à l'heure mon collègue Adrien Zeller, en présentant son rapport. Vous lui avez répondu très longuement, madame la secrétaire d'Etat. Sur plusieurs points, que je n'ai malheureusement pas le temps de développer, vos explications nous ont, M. Zeller et moi-même, rassurés. C'est notamment le cas de ce que vous avez dit concernant la contribution britannique.

En revanche, s'agissant du projet Euréka, dont nous ne contestons pas la nécessité, nous aimerions qu'il soit « articulé » avec la Communauté européenne, conformément d'ailleurs au vœu du président de la Commission européenne, sans qu'il tombe pour autant sous la tutelle de cette communauté.

J'en arrive, enfin, à la coopération.

Je n'ai pas été totalement convaincu, monsieur le ministre chargé de la coopération et du développement, par vos affirmations concernant l'augmentation sensible et régulière, au cours des dernières années, de l'aide de la France aux pays en voie de développement. Beaucoup d'observateurs ont au contraire l'impression que les généreuses envolées tiers-mondistes du début du septennat se sont heurtées au mur des réalités financières.

M. Alain Vivion, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la coopération et le développement. C'est une fausse impression !

M. Bernard Stasi. C'est essentiellement dans ce domaine que l'on peut se rendre compte qu'un pays, handicapé par sa situation économique et, en particulier, par son endettement, peut difficilement jouer le rôle auquel il aspire.

Personne, en tout cas, ne peut contester qu'au moment où la situation de beaucoup de pays pauvres se dégrade, l'effort de la France, de même que celui de l'ensemble des pays riches, est notoirement insuffisant. Vous avez raison, monsieur le ministre, de rappeler avec force la gravité de l'enjeu, tant en ce qui concerne la solidarité entre les hommes que la paix dans le monde.

Je voudrais sur ce point vous apporter mon appui total, à la fois en tant que président du comité national de jumelage et de président de la région Champagne-Ardenne, dans les actions que vous menez pour aider les associations et les collectivités locales à participer à la politique de coopération.

Comme vous l'avez dit à juste titre, la coopération est l'affaire de tous, et pas seulement la responsabilité du gouvernement. Je me réjouis vivement du mouvement qui pousse de plus en plus les collectivités locales à nouer, par-dessus les frontières, des relations de coopération qui, tout à la fois, manifestent concrètement la solidarité des Français à l'égard des peuples les plus défavorisés et permettent le développement de relations commerciales et d'échanges économiques.

Si je viens d'exprimer mon approbation sur certains aspects de la politique européenne et de la politique de coopération, je voudrais rappeler, en concluant ma conclusion *(Rires)* mon opposition et celle du groupe U.D.F. à la façon dont est trop souvent conduite la politique extérieure de notre pays. Un trop grand décalage entre les discours et les actes, entre les intentions proclamées et les moyens mis en œuvre, une certaine ambiguïté dans les orientations et une

certaine incohérence dans l'application, la recherche de coups d'éclat qui ne sont pas souvent des coups réussis, tout cela explique le vote négatif du groupe U.D.F. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*.)

M. Alain Vivien, rapporteur special. Pourtant c'était la politique de M. Giscard d'Estaing !

M. le président. La parole est à M. Guy Vadepiéd.

M. Guy Vadepiéd. Monsieur le président, madame et messieurs les ministres, mes chers collègues, limitée au thème de la coopération, mon intervention reprendra probablement bien des propos déjà prononcés. Mais, à mon sens, rappeler ce qui a été fait depuis 1981 en ce domaine, cela en vaut la peine.

En effet, comment ne pas se féliciter de l'indéniable, de la formidable impulsion qu'a connue cette politique depuis cinq ans ? Vraiment, M. Stasi aurait dû examiner de plus près ce qui s'est fait avant d'adopter un ton aussi critique !

M. Bernard Stasi. Vous ne m'avez pas entendu !

M. Guy Vadepiéd. Vous avez pourtant parlé assez longuement ! Mais je veux bien que vous preniez à nouveau la parole, si vous le voulez.

M. le président. Oh !

M. Bernard Stasi. Non, non, j'ai déjà assez parlé ! (*Soufflures*).

M. Guy Vadepiéd. Oui, c'est là une politique positive. Il suffit, pour s'en convaincre, de sortir de l'hexagone, de rencontrer des personnalités politiques dans les pays du tiers monde, de les écouter parler de l'action de coopération de la France, de son rayonnement et de la confiance qu'elle leur inspire. Ils lui savent gré de l'effort financier qu'elle a consenti depuis 1981, mais aussi que l'esprit qui inspire sa politique, et de la manière claire dont elle affirme ses orientations et ses principes.

Naturellement - et j'ai pu m'en rendre compte récemment au congrès du P.D.C.F. à Abidjan, où je représentais ma formation politique - cette nouvelle orientation repose sur l'impulsion extraordinaire qu'a donnée François Mitterrand à une politique fondée sur une autre conception des relations Nord-Sud. Jamais depuis De Gaulle - mais pour d'autres raisons historiques, puisqu'il est l'auteur de la décolonisation - jamais, disais-je, un Président de la République n'aura joui d'un tel crédit dans les pays en voie de développement, et, plus généralement, à l'extérieur de notre pays. Vous le disiez, monsieur le ministre de la coopération : la France est plus forte, et j'ajoute, plus écoutée, contrairement à ce que prétend l'opposition dont les critiques ne témoignent pas toujours d'un grand sens des responsabilités.

Je ne m'attarderai pas sur « l'état des lieux » avant 1981. L'édifice avait passablement besoin d'être restauré. En dépit de bonnes intentions et de réflexions parfois généreuses, les crédits stagnaient, les engagements financiers concernant l'A.P.D., qui devaient être portés à 0,70 p. 100 du P.N.B. en 1980, atteignait tout juste 0,36 p. 100, hors D.O.M.-T.O.M.

Bavardage du « trilogue » et du dialogue Nord-Sud. Notre aide décroît. Elle se bureaucratise, elle se multilatéralise. Il est temps de faire enfin une politique africaine : tels étaient alors les propos de Jacques Chirac.

Sur ce point, les choses ont tout de même changé, et l'opposition a donc tout lieu d'être satisfaite.

Nos engagements ont été tenus. L'aide globale a augmenté de 45 p. 100 en cinq ans ; elle atteindra 0,54 p. 100 du P.N.B. l'an prochain, passant de 10 milliards à 26 milliards de francs, soit une progression de quelque 170 p. 100.

L'aide aux P.M.A., qui représentait 0,09 p. 100 du P.N.B., a atteint 0,15 p. 100 dès 1984. L'aide alimentaire, elle, a connu une augmentation sans précédent - plus de 4 p. 100. Quant à notre participation aux organismes multilatéraux, elle a été notablement accrue puisqu'elle aura doublé en 1984 et 1985.

Mais, la « mise en coopération », comme on le dit aujourd'hui, n'est pas seulement affaire de crédits. C'est sans doute sous l'aspect qualitatif que les progrès auraient été les plus remarquables depuis quatre ans. Sur ce point, l'effort doit être poursuivi. Emettements, actions au coup par coup, non coordonnées ou non programmées, non contrôlées et non

évaluées : tels étaient les reproches que l'on pouvait adresser. Faire mieux avant de faire plus n'a pas été le moindre mérite des ministres de la coopération de ces dernières années, qui ont recherché une efficacité maximale. En particulier, une attention prioritaire a été portée au développement des pays donateurs et une stratégie globale de développement a été définie pour mettre en lumière des impératifs tels que le développement rural.

Qui a parlé de développement auto-centré, de codéveloppement, de stratégie élémentaire ? Tous ces concepts se retrouvent aujourd'hui, même si l'action de programmation entreprise par le ministre n'est pas encore suffisante. Il n'en reste pas moins que ces concepts sont appréciés. La preuve en est qu'on les retrouve - et ce n'est pas un hasard - dans la convention de Lomé III. Et souhaitons qu'ils soient encore plus opératoires dans notre politique de coopération. Puisque j'ai évoqué la convention de Lomé, je tiens à souligner l'opiniâtreté de M. le ministre au cours des négociations qui ont précédé sa signature. Il a, en effet, réussi à convaincre certains de ses partenaires de la nécessité d'augmenter le montant de l'enveloppe pour mieux satisfaire les pays A.C.P. J'ajoute que l'esprit de cette convention est marqué de l'empreinte d'un socialiste, alors commissaire au développement à Bruxelles, Edgard Pisani. Il a débouché sur une stratégie, sur l'affirmation de la nécessité d'accorder une priorité à la recherche, à la rénovation de notre assistance technique, orientée vers la disparition de la coopération de substitution, vers l'affirmation que la relève doit être assurée par les cadres nationaux et vers le redéploiement des effectifs d'enseignants au profit des techniciens. Jamais les initiatives locales n'ont été aussi encouragées. Un rapporteur a souligné cet après-midi, en saluant la participation des O.N.G. et d'un grand nombre d'autres partenaires, l'effort de coopération de la nation en faveur des pays du tiers monde.

C'est ainsi qu'a été rendu possible entre 1981 et 1985 l'intervention d'acteurs nouveaux - collectivités décentralisées, organisations socioprofessionnelles, instituts de recherche, entreprises - dans une coopération par projet.

Pour la première fois, une enveloppe spécifique de 25 millions de francs va être attribuée à cette coopération décentralisée. Voilà qui mérite d'être souligné. Toutes ces actions se verront ainsi facilitées, à condition, bien entendu, que nous prenions garde à renforcer la cohérence et à éviter toute dispersion : la bourse des projets, citée tout à l'heure par le ministre chargé de la coopération, répond à cet objectif : elle pourra donner à cette coopération l'information, l'animation et l'appui nécessaires.

Monsieur le président, messieurs les ministres, madame le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, depuis 1981 la France a contribué à faire plus de coopération, à en développer considérablement l'esprit. Elle a peut-être fait davantage prendre conscience - mais on ne le fera jamais assez, bien sûr - du dénuement dans lequel sont plongés les pays du tiers monde.

Une autre idée forte commence à passer dans l'opinion. C'est, au fond, le thème qu'a repris François Mitterrand : aider le tiers monde, c'est s'aider soi-même. Certes, nous devons apporter notre aide pour des raisons morales, mais aussi parce que nos pays développés y trouvent leur compte. En effet, il n'y aura pas de sortie durable de la crise ni de redémarrage de la croissance dans les pays riches si les pays pauvres ne connaissent pas aussi le développement et la croissance.

Voilà ce que je souhaitais brièvement rappeler, sachant bien que ce combat pour le développement et pour la solidarité est aussi un combat pour la détente et l'amélioration des chances de la paix dans le monde. En tous cas, et contrairement à ce que certain ont prétendu je crois, tant sur le plan de la politique extérieure en général que sur celui de la politique de coopération en particulier, nous pouvons être légitimement fiers de ce qui a été accompli. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*.)

M. le président. La parole est à M. Peyrefitte.

M. Alain Peyrefitte. Monsieur le ministre des relations extérieures, le 8 novembre 1984, il y a un an presque jour pour jour, votre prédécesseur défendait le budget de votre ministère. Il le qualifiait lui-même non seulement de budget « de rigueur », mais de budget « d'austérité », et même « de sacrifice ». Il est allé jusqu'à dire que la situation était « humiliante ».

Humiliante, elle l'était, en effet. En 1984, la France n'avait pas pu payer les loyers et les notes de téléphone de toutes les ambassades. Quand je l'avais révélé à cette tribune, des cris d'indignation s'étaient élevés sur les bancs du groupe socialiste, mais cela a été confirmé depuis lors.

M. Roland Dumas, ministre des relations extérieures. Ah oui ? (Sourires.)

M. Alain Peyrefitte. Alors, comment allait-on faire, en 1985, avec des crédits en diminution ? De ces bancs, nous avons tiré la sonnette d'alarme. Nous n'avons pas été entendus. L'avons-nous été pour 1986 ?

M. Couve de Murville ayant magistralement traité de l'ensemble des problèmes de la politique étrangère et M. Stasi venant de la faire à son tour, je me bornerai à parler, monsieur le ministre, de votre budget. Il en vaut la peine !

Les défauts que j'avais dénoncés au cours des années précédentes ne feront, hélas ! que s'aggraver, en dépit de ce que vous nous avez dit tout à l'heure, non sans quelque optimisme, avec le budget pour 1986.

C'est un budget d'appauvrissement : c'est un budget d'affaiblissement de la présence française dans le monde ; c'est un budget de dépossession du ministère des relations extérieures ; c'est un budget qui va accentuer le découragement de nos diplomates.

C'est un budget d'appauvrissement. Il y a juste un mois, vous avez été obligé d'adresser un télégramme à tous les postes à l'étranger pour leur prescrire de suspendre tous les travaux d'entretien. C'était le seul moyen de payer les notes de téléphone et d'électricité qui s'accumulaient. Le Gouvernement, et il faut s'en féliciter, vient de décider - enfin ! - que le courant ne serait plus coupé à ceux que l'on appelle les « nouveaux pauvres ». Le ministère des relations extérieures est l'un de ces nouveaux pauvres, un nouveau pauvre institutionnel. Et il faut prendre des mesures pour qu'on ne lui coupe pas l'électricité...

Le résultat, c'est que plus rien ne peut plus être blement entretenu dans nos ambassades. De nos ambassades à Washington et à Rabat, héritage de la gestion d'avant 1981, ne disposent pas des moyens de fonctionnement qui permettent de justifier de pareils investissements. Par exemple, le système de climatisation de notre ambassade à Washington a été en panne cet été et malgré la chaleur, il n'a pu être réparé, faute de moyens. (Rires sur les bancs des socialistes.)

M. Guy Vadepied. Ce n'est pas sérieux, monsieur Peyrefitte !

M. Alain Peyrefitte. C'est drôle, mais chaque fois, mes chers collègues, que j'examine le budget des relations extérieures, vous poussez des cris indignés, et il faut attendre plusieurs mois avant que vous ayez la confirmation de ce que je vous annonce ! J'en ai encore beaucoup à vous apprendre.

M. Claude Estier, président de la commission des affaires étrangères. Cela ne vole pas très haut !

M. Alain Peyrefitte. Cela vole au niveau du budget. Je n'ai pas la prétention de parler d'autre chose.

La situation ne sera pas meilleure en 1986. Les crédits qui permettent le fonctionnement courant des services vont augmenter, selon les articles, de 3 à 5 p. 100, moins que l'inflation prévisible. Pourtant, il y a un lourd retard à rattraper ! Le pouvoir d'achat de votre ministère aura baissé de 12 p. 100 pour la seule année 1985 : 6 à 7 p. 100 d'inflation, et à peu près autant pour la perte de change sur l'ensemble des monnaies dans le monde. A la fin de l'année prochaine, vous n'aurez toujours pas rattrapé le retard.

Votre budget, qui représentait 1,75 p. 100 du budget de l'Etat en 1981, n'en représente plus que 1,56 p. 100. Si certains de vos collègues peuvent se glorifier de leurs progrès, vous vous ne pouvez, hélas ! que vous lamenter de cette régression.

C'est aussi un budget d'affaiblissement de la présence française dans le monde. Cette paupérisation sera particulièrement préjudiciable au rayonnement de notre pays dans trois domaines pourtant essentiels : la défense du français, la diffusion audiovisuelle en langue française, l'action scientifique à l'étranger.

La diffusion du français va encore reculer : 47 postes de professeur devront, cette année encore, être supprimés, 289 auront été supprimés depuis 1984, soit 17 p. 100 de l'effectif total. Le nombre des bourses va encore baisser, les droits de scolarité seront relevés et obligatoires.

Le candidat François Mitterrand, en avril 1981, avait promis aux associations de Français à l'étranger la gratuité totale de la scolarité. Or, la contribution des familles ne cesse de croître. Elle s'élève à environ 6 000 francs par enfant 350 millions pour 61 000 élèves français. Et pourtant, le taux d'encadrement de ces élèves est environ de la moitié du taux d'encadrement en métropole.

La diffusion audiovisuelle en langue française va, elle aussi, faire les frais de votre politique budgétaire. Pourtant, l'an dernier, votre prédécesseur se vantait de l'action qu'il menait dans ce domaine. Cette action ne sera plus désormais celle du ministère des relations extérieures ; vous débudgétisez ce secteur, vous le remettez entre les mains de Radio France Internationale et de T.D.F., c'est-à-dire que vous vous privez des moyens de décider d'une politique qui corresponde à la volonté de notre pays, telle que vous avez charge de l'exprimer.

Une règle administrative non écrite est bien connue : celui qui paie commande. Vous ne payez plus les 84 millions que vous coûtait Radio France Internationale. Vous ne commanderez plus rien.

Enfin, l'action scientifique française à l'étranger va devoir être mise en état d'hibernation. Le gouvernement socialiste se flatte de grands projets scientifiques, comme le projet Eureka, dont on a beaucoup parlé. Le budget que vous nous présentez pour 1986 ne permettra pas au ministère des relations extérieures de financer sa part de ce projet.

Les dotations de la coopération scientifique et technique auront, en deux ans, diminué de 20 p. 100 en francs courants 45 millions de francs - c'est-à-dire, en francs constants, d'un tiers.

En somme, le Gouvernement se donne comme priorités l'éducation, la culture, la recherche. Il augmente les moyens des services dans ces domaines. Mais, curieusement, il les diminue dans ces mêmes domaines quand c'est vous, monsieur le ministre, qui les gérez. Votre ministère, non seulement ne tire pas parti des priorités que le Gouvernement accorde à ces domaines, mais il est victime de ces priorités.

On arrive à une situation qui a quelque chose de dérisoire et d'inacceptable. L'an dernier, la Régie Renault a enregistré un déficit de 12,5 milliards de francs. L'ensemble du Quai d'Orsay a eu un budget de 9 milliards 119 millions. Autrement dit, la puissance publique dépense plus pour s'offrir le luxe de fabriquer des voitures que pour assurer la politique étrangère du pays et le rayonnement de la France dans le monde. L'Etat dépense un tiers de plus pour faire ce qui n'est nullement dans sa vocation que pour faire ce qui est sa raison d'être, sa mission, sa fonction de souveraineté par excellence.

Ce budget est un budget de dépossession du ministère des relations extérieures.

L'ordre des avocats se flatte que vous ayez décidé que la défense des intérêts de la France devant la Cour de justice des Communautés européennes serait désormais assurée par des avocats. Pourtant, les avocats coûtent cher, alors que votre direction des affaires juridiques qui, jusqu'à maintenant, assumait seule cette mission, ne demandait aucun honoraire. Sans médire des avocats, que j'aime et que je respecte - comme le personnage de Pagnol - êtes-vous sûr, monsieur le ministre, que la défense de notre pays sera mieux assurée ? Vos fonctionnaires ne sont-ils pas à la hauteur ? N'ont-ils pas suffisamment le sens de l'intérêt public ? Ne sont-ils pas assez compétents ? Dans ce cas, changez-les ! Sinon, utilisez-les !

Mais le pire n'est pas là. Le pire, c'est que le « département », comme on disait naguère quand il était le grand ministère, le ministère par excellence, se laisse déposséder par les autres départements ministériels.

Vos collègues du Gouvernement trouvent bien l'argent nécessaire à leur action à l'étranger. Dans de nombreux ministères, un nombre impressionnant de fonctionnaires sont chargés de ces tâches nobles, de ces tâches convoitées. On accorde à vos collègues ce qu'on vous refuse. Le seul ministère des finances dépense plus aujourd'hui pour les actions de la France à l'étranger que le Quai d'Orsay dont c'est la mission : 12 milliards 910 millions de francs cette année

contre 9 milliards 300 millions pour les affaires étrangères ! Les principaux budgets concourant à l'action extérieure de la France grimpent rapidement dans le même temps que le votre recule en francs constants. Cette année, 33 milliards 820 millions pour 9 milliards 320 millions au seul Quai d'Orsay.

Les effectifs des services à vocation internationale des autres ministères ont doublé dans le même temps que les vôtres ont diminué. C'est un comble ! Votre ministère, qui s'appelait jadis plus modestement « ministère des affaires étrangères » avait été rebaptisé « ministère des relations extérieures » parce que son ambition affichée était de renforcer le contrôle et l'unité de la politique de la France envers l'étranger. Or, c'est le contraire qui se passe. Le ministère qui devait jouir d'un monopole de la coordination de l'action à l'étranger se laisse dépouiller de sa mission essentielle.

C'est un budget qui va accentuer le découragement des diplomates.

Pour assurer la dignité de la France dans ces conditions difficiles, il faut des fonctionnaires particulièrement dévoués. Vous avez de la chance. Nos diplomates font passer leur mission avant les considérations matérielles. Ils acceptent sans mot dire l'austérité qui frappe leur ministère. Un des journalistes, dont la soudaine nomination comme ambassadeur avait pourtant soulevé tant de remarques, ne dit-il pas à qui veut l'entendre qu'il a été « surpris » - c'est son expression - par le sens du service public qu'il a observé chez les agents de son poste ?

Et pourtant, vous ne les ménagez pas, vos fonctionnaires. Il semble qu'il y ait, dans votre politique du personnel, deux poids et deux mesures. Selon qu'on est diplomate de métier ou militant socialiste reconverti, on est traité mal ou bien. (*Murmures sur les bancs des socialistes.*)

Du côté des militants, les exemples abondent. Voulez-vous que je vous en donne quelques-uns ? Par exemple, celui de ce sous-directeur des échanges artistiques et culturels dont la nomination a été annulée voici un an par le Conseil d'Etat, mais qui est toujours en place. Ou bien les projets que vous préparez, comme la titularisation par le biais du tour extérieur, pour le recrutement des ministres plénipotentiaires, de nombreux ambassadeurs qui n'ont dû leur nomination qu'aux services qu'ils ont rendus au parti socialiste.

M. Alain Vivien, rapporteur spécial. Et peut-être à leurs mérites !

M. Alain Peyrefitte. Ou encore ce projet de création d'un corps interministériel d'inspection des administrations françaises à l'étranger. Est-ce que l'inspection générale du Quai d'Orsay ne fait pas son travail correctement ? Alors, il faut en changer les titulaires !

Le budget du ministère des relations extérieures crie misère. Nous savons, monsieur le ministre, que vous avez vous-même crié misère dans les conseils du Gouvernement. Et vous n'avez pas été entendu, guère plus que ne l'avait été M. Cheysson. Le serons-nous davantage ? Nous ne nous faisons pas d'illusions. Nous savons bien que notre débat ne changera pas un centime de votre budget ni un iota de votre politique. Simplement, nous prenons date.

Il y a peu encore, le Quai d'Orsay était une administration admirée. Il était la voix de la France. Il avait les moyens de porter haut le prestige de notre pays. Après quatre ans de socialisme, on a l'impression d'une étoile qui s'éteint. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. Guy Vadepied. Mettez des lunettes !

M. Alain Peyrefitte. Il ne reste plus qu'à espérer, et c'est ce que nous espérons, que l'échéance de mars prochain lui donne les moyens de se rallumer. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Alain Vivien, rapporteur spécial. Elle n'assurera pas votre retour !

M. le président. La parole est à M. Bigeard.

M. Marcel Bigeard. Monsieur le président, madame et messieurs les ministres, mes chers collègues, 1981, c'était hier ; j'y suis encore. Votre arrivée : la France allait s'imposer, libérer les peuples opprimés. Rappelez-vous ! M. Mauroy à cette tribune, les bons d'un côté : vous ; les mauvais de ce côté-là : les colonialistes. C'était hier !

M. Jean Proveux, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les relations culturelles. Cela n'a pas changé !

M. Marcel Bigeard. Votre réunion des chefs d'Etat : il ne manquait que Castro à la tête ! Nous étions les colonialistes. Que faisaient donc nos forces en Afrique noire et ailleurs ? M. Jean-Pierre Cot, autant que je me souviens, a payé la facture, parce qu'il y a eu un revirement quand même sérieux.

Dix minutes pour parler des relations extérieures, c'est peu, mais c'est suffisant pour jeter quelques coups de projecteur sur quelques points précis.

M. Claude Estier, président de la commission des affaires étrangères. Parlez vite, alors !

M. Marcel Bigeard. Depuis 1981, c'est la diplomatie du verbe, il faut bien le dire. Mais quels sont les résultats ? On va en parler.

Du verbe qui a été bon, parfois. J'ai approuvé le discours du Président Mitterrand au Bundestag. Il a été ferme. Son combat pour les missiles, je ne pouvais dire que bravo ! Mais j'aurais préféré que ce discours au Bundestag, il le fasse ici, dans cette assemblée.

M. Claude Estier, président de la commission des affaires étrangères. Il ne le peut pas !

M. Marcel Bigeard. Il ne le peut pas. Mais enfin, une honne conférence de presse comme il sait en faire...

Relations Est-Ouest : à votre arrivée, quelle fermeté dans vos discours ! Le problème afghan, la Pologne, les SS 20 et 21, les droits de l'homme interdisaient à la France d'avoir des relations avec l'U.R.S.S.

Qu'en est-il ? Les Afghans continuent à mourir par dizaines de milliers. Les SS 20 ont augmenté en nombre et peuvent vitrifier en quelques minutes tous les objectifs militaires du pays et de l'Europe.

Mme Véronique Neiertz, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les services diplomatiques et généraux. Il ne faut pas se tromper de débat !

M. Marcel Bigeard. Nos amis polonais souffrent, subissent, face à un pouvoir dictatorial.

L'U.R.S.S. pousse ses pions inlassablement à travers le monde.

Les droits de l'homme bafoués : votre fermeté verbale de 1981 se traduit, en 1985, en queue de trajectoire, par l'arrivée de M. Gorbatchev à Paris.

M. Jean Proveux, rapporteur pour avis. Et Giscard à Varsovie ?

M. Guy Vadepied. Et la défense de Sakharov à Moscou ?

M. Marcel Bigeard. Il faut bien entretenir des relations, mais il ne faut pas annoncer, quatre ans avant, qu'il n'y aura pas moyen de renouer des relations. M. Gorbatchev arrivé, on déroule le tapis rouge !

M. Roland Bernard, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour la coopération et le développement. Rouge, cela s'imposait !

M. Marcel Bigeard. Et voilà Paris paralysé pendant quarante-huit heures. Passons...

Je vous ai écouté tout à l'heure, monsieur le ministre. Vous avez dit que M. Gorbatchev était prêt à discuter de notre stratégie. Mais, comme l'a dit M. Couve de Murville, discuter de quoi ? Les Russes dépensent 15 p. 100 de leur P.I.B. pour la défense. Ils ont 12 millions de kilotonnes en forces stratégiques, nous en avons à peu près 100 000, 1 p. 100 par rapport à eux. Que voulez-vous discuter avec cette puissance colossale, qui est tellement là qu'on ne peut rien faire contre elle ?

Le Moyen-Orient, le Liban, que de bruits ! La France générale était présente. Rappelez-vous la télé, la radio : elle allait s'imposer dans ce Liban, cher à notre cœur, où nous avions des responsabilités.

Pour y faire quoi : 90 morts, 120 blessés sans mission précise ! J'y suis allé quelques jours après la visite du président Mitterrand. J'ai vu les bâtiments effondrés. Les parachutistes, que je connais bien, m'ont dit : « On ne sert à rien, nous sommes des boxeurs auxquels on a lié les mains dans le dos, nous sommes des pigeons d'argile, on n'a pas de mission. »

Alors, quelle était notre politique là-bas ? Il n'y en avait pas. Moi je crois que la France aurait dû s'imposer, parce qu'il y avait les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'Italie, et il y avait nous. Donc le monde libre était présent. Et qu'est-ce qu'on a fait ? On a fui ; tout le monde est parti devant quelques terroristes, il faut bien le dire. C'est dommage. Quand on voit dans quel état on a laissé ce pays !

Et nos compatriotes toujours retenus au Liban. On fait des démarches. Vous en parlez, je sais. Vous vous y employez, c'est sûr. Mais on libère ceux d'U.R.S.S., pas les nôtres.

L'Afrique : en 1981, j'étais inquiet. Nos forces étaient bien proportionnées, bien réparties. A Dakar, prêtes à jouer dans l'ex-A.O.F. A Libreville, à Bangui, prêtes à jouer dans l'ex-A.E.F. Et Djibouti pour la Corne. Tout cela était parfaitement coordonné et je me suis dit : Jean-Pierre Cot va le faire sauter. Heureusement, le Président Mitterrand a mis le holà et nos forces sont restées. C'est une bonne chose.

Le Tchad on allait voir ce qu'on allait voir ! On y va ? On n'y va pas ? On y va quand même, et puis c'est Manta. Le 15^e, puis le 16^e parallèle. Visites de ministres, articles dans la presse, on envoie la télévision. La France guerrière était présente, il fallait voir les casquettes des paras, on allait tenir.

Et puis : nous resterons s'il reste, nous partirons s'il part. Nous sommes partis. Kadhafi tient la moitié du Tchad, on ne peut rien contre. Il infiltre dans le Sud, il infiltre au Nord du Centrafrique, on n'est pas sorti de l'auberge. Croyez-moi, d'ici peu de temps, il se passera quelque chose au cœur de l'Afrique.

Kadhafi doit sourire et se moquer. Dans mes réunions à travers l'Hexagone - je tourne beaucoup par chez nous - je disais il y a deux ou trois ans : de toute façon le temps travaille pour Kadhafi, nous partirons. Je savais qu'on partirait, parce que vous ne voulez pas la guerre. Pas plus que nous, pas plus que celui qui la fait. Plus on la fait, moins on la souhaite ! Mais vous êtes champions pour la faire sans la faire tout en la faisant. Et vous nous mettez dedans ! (*Rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Ça a toujours été comme ça, depuis Guy Mollet et l'expédition chez Nasser ! J'ai toujours vécu ça, alors je me méfie terriblement.

Avant de parler de l'Europe, comment ne pas évoquer le problème de la Nouvelle-Calédonie, où tout pouvait se prévoir, mais surtout pas la solution de M. Pisani - l'avenir le prouvera - avec trois quarts du territoire tenus par 30 p. 100 des voix ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. Jean Proveux, rapporteur pour avis. Vous parlez déjà de la Nouvelle-Calédonie comme si elle dépendait des relations extérieures !

M. Marcel Bigeard. Ah ! j'aime bien vous entendre ! Causons un peu ! La Nouvelle-Calédonie, je n'ai pas voulu y aller ; on me l'avait demandé pourtant. Ils auraient tous crié : « Vive Bigeard ! », là-bas. C'était facile ! Moi, je veux bien y aller avec un bataillon de paras pour remettre de l'ordre, mais pas tout seul !

M. Claude Estier, président de la commission des affaires étrangères. Comme en Algérie !

M. Marcel Bigeard. Qui nous y a envoyés, en Algérie ? Qui était ministre de l'intérieur à l'époque ? Monsieur Estier, je connais le problème. Dites-vous bien qu'un militaire exécute les ordres du Gouvernement, qu'il soit de droite ou de gauche. C'est ce que j'ai fait pendant quarante ans, et j'ai toujours défendu la France !

M. Claude Estier, président de la commission des affaires étrangères. Vous n'avez pas retenu la leçon de l'Algérie !

M. Marcel Bigeard. Oh ! Ne me donnez pas de leçon dans ce domaine-là. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Jean Proveux, rapporteur pour avis. Revoilà le va-t-en-guerre !

M. Marcel Bigeard. L'Europe, maintenant. Sous le précédent septennat, on avait fait un forcing pour aller de l'avant. Le Conseil européen - avant nous déjà - l'élection de l'Assemblée au suffrage universel, le système monétaire. Depuis ? Pas grand chose. Je ne vois pas ce qui a pu se réaliser

Nos amis, nos alliés, écoutent, patientent et espèrent autre chose. Dans quelques mois, je pense, comme on l'a dit tout à l'heure.

Je devine les difficultés rencontrées sur la route de l'Europe, mais il est grand temps de comprendre que le monde est malade de l'absence de l'Europe.

L'Europe perd pied. Elle est à la traîne. C'est une vieille dame décontractée dans ses pantoufles, c'est vrai et il faut le comprendre.

Les Etats-Unis finiront par se lasser. On attaque souvent les Etats-Unis, monsieur le ministre, mais imaginez que, demain, ils retirent leurs 6 000 têtes nucléaires d'Allemagne et leur 250 000 G.I.'s. Qu'est-ce qu'on ferait ? Qu'est-ce qu'on deviendrait ?

M. le ministre des relations extérieures. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Bigeard ?

M. Marcel Bigeard. Bien sûr, vous avez la parole, monsieur le ministre.

M. le ministre des relations extérieures. Je vous en remercie.

Monsieur Bigeard, je ne puis vous laisser dire des contre-vérités. A quel moment avez-vous entendu que je m'en sois pris aux Etats-Unis ?

M. Marcel Bigeard. Je veux dire qu'on n'est pas toujours la main dans la main avec les Etats-Unis ! L'île de la Grenade, tout ça, on n'est pas toujours d'accord.

M. le ministre des relations extérieures. Très bien ! Vous me rassurez !

M. Marcel Bigeard. Malheureusement, au point de vue des affaires étrangères, beaucoup de choses vous échappent. M. Couve de Murville l'a dit. Greenpeace, tout ce qui a pu se passer à droite et à gauche, cela s'est joué, je le sais bien, en dehors du ministre des affaires étrangères.

Les Etats-Unis finiront donc par se lasser. La puissance militaire soviétique, devenue la première du monde, impose sa loi. Nous nous contentons de quelques pancartes revendicatrices, de quelques criaileries. Que pouvons-nous faire d'autre ?

Quand on voit le Sud-Est asiatique : 500 000 Vietnamiens sont morts dans la mer de Chine cette année. Quand on voit la guerre Iran-Irak, qui vous arrange au point de vue du commerce extérieur, parce qu'on vend pas mal d'armements. Quand on voit ce qui se passe avec les Afghans. Quand on voit Prague, Varsovie, Eudapest ! Quand on voit ce Boeing descendu. Quand on voit ce qui se passe dans le monde. Que pouvons-nous faire ?

Eh bien ! On ne peut rien faire. Parce qu'il faut l'Europe ! Parce qu'il faut une force européenne ! Il faut réagir. Il faut que le monde libre comprenne qu'il y a autre chose à faire.

L'union est la chance de l'Europe. C'est à la France de donner le ton. Mais, pour cela, il nous faudrait une France forte, compétitive, dynamique, respectée dans le monde. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, monsieur le ministre, parce que vous commandez la France enfermés dans le donjon socialiste, ce qui n'est quand même pas suffisant.

Quelques mots encore sur le terrorisme.

Il y a eu cette réaction. Ces six millions d'Israéliens, le dos au mur, ce peuple qui se hat. S'il ne réagit pas, il sera gommé de la carte : il réagit. Son raid sur la Tunisie, vous n'avez pas tellement été pour.

Il y a eu la réaction de Reagan, qui détourne ce Boeing, vengeant un peu l'affront des otages de Téhéran. Il a été applaudi par le peuple américain, mais vous ne l'avez pas tellement approuvé.

Tout cela est grave. Que faisons-nous en dehors de notre réaction verbale ? Je crois qu'on ne peut pas faire grand-chose, et c'est comme ça. Il serait quand même temps de se réveiller.

L'héritage sera lourd, et surtout pour redonner confiance. Parce que, monsieur le ministre, tout est là. La confiance, on ne fait rien sans elle. Et, croyez-moi, je connais tous les chefs d'Etat africains : elle a bien disparu ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Vivien.

M. Alain Vivion. Monsieur le président, madame et messieurs les ministres, la politique de la France à l'égard de l'Afrique justifierait à elle seule un débat particulier. C'est en effet dans ce continent que s'exercent les responsabilités majeures de notre nation, en ce qui concerne tant l'aide au développement que l'appui à certains Etats confrontés à des impérialismes extérieurs et le soutien au combat contre l'apartheid.

Je ne souhaite pas traiter de la lutte contre la faim, qui a fait l'objet de plusieurs interventions, sauf pour relever - et avec indignation - les attaques dont font actuellement l'objet certaines organisations non gouvernementales dans la presse de droite.

Ainsi, dans le dernier supplément du *Figaro*, six pages ont été consacrées, en particulier, à dénoncer l'action du Comité catholique contre la faim - je vois que M. Peyrefitte m'écoute avec intérêt - en reprenant les arguments de l'Union nationale interuniversitaire, groupuscule d'extrême droite bien connu. Voici quelques exemples de cette campagne d'agression et de calomnies.

Le C.C.F.D. serait, selon ce journal, « un réseau de soutien et de financement des théologies de la libération... l'aboutissement de cent cinquante ans de dévoiement d'une partie de l'intelligence catholique ».

Le Comité catholique contre la faim, M. Pauwels et les plumeux du *Figaro* ne les soupçonnent pas de marxisme, ils affirment que « telle est son idéologie, comme celle d'ailleurs de l'Action catholique ouvrière et de la Jeunesse ouvrière chrétienne ».

La campagne du *Figaro*, outre son sectarisme et son intolérance, n'est en réalité qu'un nouvel effort pour tenter d'interrompre un mouvement de solidarité à l'égard des plus démunis de la planète. Une telle campagne déshonore la presse qui la soutient.

Elle a heureusement suscité de vives réactions. Je ne citerai que celle de M. Georges Montaron dans *Témoignage chrétien* : « L'extrême-droite française... considérait au siècle dernier que l'Eglise était par excellence la plus efficace des forces d'ordre... Mais l'Eglise d'aujourd'hui, mise à jour par Jean XXIII, défenseur des droits de l'homme avec Jean-Paul II, ne les satisfait plus. Elle est non pas un anesthésique mais un levain. Pour les gens du *Figaro*, il faut déstabiliser cette Eglise-là ».

Eh bien, je crois que l'on ne saurait mieux répondre et saluer ainsi, au travers du Comité catholique contre la faim, l'œuvre immense accomplie par tant d'organisations non gouvernementales...

M. Christian Nucci, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures chargé de la coopération et du développement. Merci pour elles !

M. Alain Vivion. ...auxquelles il est abusif de constester le droit de bien connaître le tiers-monde et de s'en faire les défenseurs.

Mais je voudrais, monsieur le ministre des relations extérieures, en venir maintenant à des problèmes plus politiques en évoquant trois questions qui polarisent l'attention et provoquent un sentiment d'insatisfaction, voire d'irritation, tant ces crises qui perdurent paralysent des efforts qui seraient plus utilement consacrés au développement.

Je parlerai successivement, et brièvement, du Tchad, du Sahara occidental et de la situation angoissante qui prévaut en Afrique australe.

S'agissant du Tchad, le caractère excessif des propos tenus tout à l'heure par M. Stasi et M. Couve de Murville leur ont fait perdre, à mon sens, toute signification. L'ancien ministre des affaires étrangères, en particulier, oublie-t-il qu'avant 1981 N'Djamena était aux mains des Libyens ? Compte-t-il pour rien la courageuse opération Manta, qui a eu le double résultat de contenir une invasion étrangère, sans nous impliquer dans un conflit qui aurait été bien vite jugé comme néocolonial, et de permettre la restauration d'un gouvernement légitime sous l'autorité du président Habré ? Il y a vraiment des occasions où certains feraient mieux de se taire !

Je n'en voudrais pas moins exposer à M. le ministre des relations extérieures quelques réflexions consécutives au récent séjour à Paris de M. Triki.

Alors que la Libye semble s'orienter vers un vaste effort d'autodéveloppement auquel les techniques occidentales apportent leur concours, il semblerait que rien ne change

dans sa politique à l'égard du Tchad. La moitié nord de cette République reste occupée, en dépit du droit international et contre les termes et l'esprit des accords franco-libyens.

Certes, le mouvement impérialiste du nord libyen vers le sud tchadien est une constante historique et nous avons tous en mémoire l'histoire du sénoussisme au XIX^e et au début du XX^e siècle. Mais peut-on exciper d'une tradition de conquête et renier, à l'aube du troisième millénaire, les règles de souveraineté et de non-ingérence des Etats que des décennies de guerres et de conflits ont fini, laborieusement, par imposer à l'ensemble des nations ?

Il est vrai que Tripoli pouvait prétendre des divisions entre responsables tchadiens pour jouer la carte d'un ancien président contre celle de l'immense majorité des Tchadiens qui reconnaissent, comme la France, le gouvernement de N'Djamena. Cet argument ne tient plus et la fiction d'une autorité tchadienne dissidente à Faya s'est effondrée lorsque nous avons appris les affrontements, d'une part, entre divers groupuscules armés et, d'autre part, entre eux et les forces d'occupation libyenne.

Pourriez-vous nous dire, monsieur le ministre, quelles actions la France mène pour concourir, une fois de plus, au rétablissement de l'intégrité territoriale du Tchad et faciliter ainsi la restauration d'un consensus national autour du gouvernement de N'Djamena ?

Le Sahara occidental pose d'autres problèmes et l'on sent bien que, prise entre la volonté de respecter les orientations de l'O.U.A. et le désir de maintenir, avec le royaume chérifien, des liens historiques d'amitié, la France suit la question sahraouie avec attention et prudence.

Il n'en reste pas moins que, sans un dialogue réel entre les parties en présence, aucune issue n'est prévisible, même si les dernières déclarations de Hassan II, suivant lesquelles un référendum d'autodétermination est possible dans un délai prochain, ont relancé l'espoir d'une solution politique.

Mais comment parler de référendum s'il devait être « confirmatif », notion singulière et peu conforme au droit international ? Par ailleurs, sous quelle égide et sur la base de quel recensement organiser une telle consultation ? Rien ne serait pire que d'engager une telle procédure dans des conditions si contestables que le conflit rebondirait en s'aggravant sur le plan militaire.

La France est soucieuse du rétablissement de la paix dans cette région sensible. Elle souhaite un Maroc fort, sorti des difficultés considérables induites par une guerre qui ne s'avoue pas, mais qui obère de plus en plus lourdement l'économie du royaume.

Nous sommes persuadés qu'une formule peut être trouvée, qui respecte les droits à l'autodétermination du peuple sahraoui dans son entier et fasse du Sahara occidental une terre de solidarité et non d'affrontement, telles que soient les institutions dont le peuple sahraoui se dotera, une fois la paix revenue, paix que devront garantir les puissances riveraines. Pourriez-vous nous dire où en est ce dossier difficile ?

S'agissant de l'Afrique australe, je suis étonné que notre politique continue à susciter des réactions contradictoires. Alors que certains nous accusent de ne rien faire, d'autres nous reprochent de rompre je ne sais quelle solidarité occidentale, comme si cette dernière pouvait être fondée sur l'exclusion raciale des populations noires de la République sud-africaine.

Je n'aurai pas la cruauté de rappeler à certains de ces contradicteurs les propos tenus en 1977 par le ministre des affaires étrangères d'alors, selon lesquels l'apartheid ressortit aux responsabilités « d'un Etat souverain dans les affaires duquel nous ne voulons pas intervenir », et qui déclarait, dans un autre discours tenu la même année à Yaoundé : « C'est se moquer du monde que de prétendre que la France entretient avec l'Afrique du Sud des relations économiques étroites. »

Certaines contrevérités ont coûté cher à la crédibilité de notre politique en Afrique australe même si, par référence verbale, les gouvernements d'alors portaient condamnation du régime d'apartheid.

Depuis 1981, nos discours et notre pratique ont changé. Dès 1981, l'A.N.C. et la S.W.A.P.O. namibienne ont été autorisés à ouvrir un bureau à Paris.

D'incessantes interventions en faveur des personnes ont été effectuées. Qu'on se rappelle la condamnation à mort de trois militants noirs en août 1981, l'accueil que notre pays a

réservé à l'écrivain blanc persécuté Breyten Breytenbach, les protestations françaises contre le transfert au Transkei de milliers de noirs résidant à Crossroads.

Il y a également eu l'instauration du visa pour les ressortissants sud-africains se rendant en France ; le vote, en juillet de cette année, de la résolution 569 du Conseil de sécurité, recommandant des mesures économiques contre l'Afrique du Sud ; le discours du Premier ministre, le 22 juillet dernier, annonçant l'interdiction de tout nouvel investissement français, et le nouveau contrat nucléaire : l'application rigoureuse de la résolution 418 de 1977 interdisant les ventes d'armes et créant une clause supplémentaire de non-réexportation. En matière de sport, le 6 avril 1983, Mme Avicé a demandé aux fédérations sportives nationales de récuser les rencontres en Afrique du Sud.

Au plan culturel, la France a ouvert deux antennes de l'Alliance française à Mitchells Plain et à Soweto, où elle a contribué par ailleurs au projet d'ouverture de cliniques. Elle a doublé le nombre des bourses offertes à des étudiants noirs, aidé à la création de la première université noire libre, participé au fonds des Nations unies contre l'apartheid, apporté son concours financier au programme pour l'Afrique australe.

Elle n'a pas négligé pour autant l'environnement politique de l'Union sud-africaine puisqu'elle a passé des accords économiques et des protocoles financiers avec les pays de la ligne de front dont les chefs de mission ont été reçus à Paris le 21 août dernier par vous-même, monsieur le ministre.

Dans le même temps, M. Christian Nucci montrait dans une interview au journal *Le Monde* combien le manichéisme ne peut être la règle d'or de notre diplomatie en Afrique australe et à quel point les mesures de rétorsion à l'égard du gouvernement raciste de Pretoria ne peuvent trouver leur plein effet que si elles s'accompagnent d'initiatives tendant à favoriser l'autodéveloppement des populations noires et de concours pour soutenir les Etats de la « ligne de front ».

Mes chers collègues, du moins vous qui appartenez à la majorité présidentielle, nous n'avons pas à rougir de notre action. Elle a conduit à restreindre sévèrement nos relations commerciales avec le gouvernement de Pretoria qui n'est plus que notre trentième partenaire alors qu'il se situait dans les douze premiers avant 1981. Cette simple donnée montre que le Gouvernement de la République ne fait pas passer les principes des droits de l'homme après ceux du commerce extérieur.

Soyons donc persuadés qu'en ce domaine, comme dans tous ceux où se dessinent les grandes perspectives de l'évolution humaine, le Gouvernement que nous soutenons a rendu à la France un crédit que ses prédécesseurs avaient sérieusement entamé.

M. Jean-Marie Daillet. Oh là !

M. Alain Vivian. Le succès de cette politique, c'est la France au premier rang des nations industrialisées pour l'aide au développement ; c'est la France présente au travers de ses centaines d'organisations non gouvernementales et de ses 14 500 expatriés, principaux acteurs du tiers-mondisme ; c'est notre langue dont l'universalité n'est plus affaire de spécialistes mais de praticiens qui accèdent par elle aux plus hautes technologies et se sentent parties prenantes d'une communauté à l'échelle de la planète ; c'est le succès jamais démenti et toujours amplifié des sommets franco-africains où la liberté de langage n'est que la contrepartie d'une solidarité profondément ressentie.

En ce domaine, comme en tant d'autres, l'histoire retiendra au crédit de la France les cinq années qui viennent de s'écouler. A ceux qui douteraient encore de cette réalité, posons donc une ultime question : quelle autre politique est digne de la France et où sont donc les hommes pour la conduire ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Garmendia.

M. Pierre Garmendia. Madame le secrétaire d'Etat, je veux vous faire part de l'importance considérable qu'attachent les régions méridionales françaises à la mise en œuvre rapide des programmes intégrés méditerranéens.

L'élargissement de la C.E.E. à l'Espagne et au Portugal aura normalement lieu le 1^{er} janvier 1986, mais, même si les mesures transitoires en atténueront pendant plusieurs années les effets négatifs, il apparaît indispensable que les financements liés aux P.I.M. puissent intervenir dès 1986.

En tant qu'élu de la Gironde, j'ai pu mesurer le chemin parcouru depuis l'adoption par le conseil des ministres de la C.E.E. du règlement cadre P.I.M. le 23 juillet dernier.

En effet, grâce notamment à la nomination d'un « monsieur P.I.M. » et du chargé de mission, mon ami le sénateur Lucien Delmas, des réunions de travail ont pu avoir lieu très rapidement dans chaque région concernée entre l'Etat, les élus et les représentants socio-professionnels.

Je tiens à souligner, en cette occasion, le remarquable travail de coordination entrepris entre les parties prenantes, car il illustre parfaitement l'esprit de la décentralisation mise en œuvre depuis 1981. En particulier la procédure des contrats de plan a encore été améliorée et les régions ont pu jouer pleinement leur rôle dans l'élaboration des P.I.M. En outre, je suis heureux de constater que, à la différence de ce qui se faisait auparavant, les financements communautaires au titre des P.I.M. viendront s'ajouter aux montants prévus dans les contrats de plan et les avenants relatifs à l'élargissement au lieu de se limiter à rembourser l'Etat de ses dépenses.

M. Adrien Zeller, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les affaires européennes. Très bien !

M. Pierre Garmendia. Dans ces conditions, la commission a déjà pu rencontrer, en votre présence, les responsables régionaux sur la base des pré-P.I.M. qui lui ont été soumis. Je crois donc que le calendrier proposé par le Gouvernement, afin que la France soit en état de présenter officiellement à la Commission, des P.I.M. pour la fin de l'année, sera tenu. Et si mes informations sont bonnes, la France sera, pour la première fois, en avance sur ses partenaires, Italie et Grèce !

Il reste néanmoins à transformer l'essai, ce qui dépend aussi de la bonne volonté de la Communauté. J'aimerais que vous nous éclairiez sur ce point : la commission sera-t-elle prête à approuver rapidement les programmes ? Les financements prévus à ce titre dans le projet de budget de la C.E.E. pour 1986 seront-ils suffisants ?

Les programmes intégrés méditerranéens permettront, pour les régions qui en bénéficieront, de renforcer l'effort de modernisation déjà entrepris grâce, souvent, à l'action des fonds structurels européens déjà opérationnels.

En ce qui concerne les trois grands fonds de la Communauté, le F.E.O.G.A.-Orientation, le fonds européen de développement régional, et le fonds social européen, nous avions souligné, à maintes reprises, un certain nombre de dysfonctionnements qui plaçaient la France en situation difficile à Bruxelles.

Je dois féliciter le Gouvernement, et plus précisément vous, madame le secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes, pour les efforts soutenus engagés qui commencent à porter leurs fruits.

C'est ainsi que, pour le Feder, de nouvelles règles de procédure ont été mises en place. La pratique du remboursement des régions bénéficiaires du Feder par l'Etat, pratique critiquée, fait place, de plus en plus, à une formule de complémentarité qui redonne aux collectivités territoriales un rôle plus responsable. J'ai pu le constater dans la région où je suis élu, puisqu'une des premières expériences en matière de complémentarité a été réalisée sur la R.N. 89, qui relie Bordeaux à Lyon, à la demande conjointe du conseil régional d'Aquitaine, de M. le ministre Roland Dumas et de vous, madame Catherine Lalumière, en 1984.

Je souligne également l'avancée positive que représentera la possibilité de cofinancement entre Bruxelles et les collectivités territoriales, procédure désormais encouragée par le Gouvernement pour certaines opérations pilotes.

Il est également nécessaire de souligner l'effort entrepris par les différentes administrations, à la demande du Gouvernement, pour mieux présenter les dossiers à Bruxelles.

Tout cela se traduit concrètement par des « retours » communautaires plus importants. Je crois utile de rappeler qu'en matière sociale, le taux de retour du fonds social européen en 1985 a connu une nette progression, puisqu'il est passé à 17,3 p. 100 en 1985 contre 11,2 p. 100 en 1984.

La France montre ainsi, malgré les détracteurs toujours prompts à la critiquer pour l'affaiblir vis-à-vis de ses partenaires, sa volonté de participer pleinement à la construction européenne sans concession d'aucune sorte, sans cependant oublier de défendre ses propres intérêts. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Bérégovoy.

M. Michel Bérégovoy. L'examen de votre budget, monsieur le ministre est traditionnellement consacré, du moins pour l'essentiel, à un débat de politique étrangère.

En cette fin de législature, je saisis donc cette occasion pour rappeler l'action de la France au Proche-Orient et pour vous interroger sur les perspectives de paix qui, lentement, apparaissent dans cette région du monde, berceau de notre civilisation, aujourd'hui durement éprouvée par les affrontements sanglants que nous avons tous en mémoire.

Connaissant bien les peuples de cette région, je suis persuadé qu'ils aspirent tous à la paix. Malgré les différences qui les opposent, notamment sur le plan religieux, il ne peuvent que vivre ensemble et, pour cela, ils doivent retrouver la voie de la raison.

Au fil des ans, des voix se sont élevées pour prêcher la modération et la réconciliation. Je pense en particulier au président Sadate dont l'action est poursuivie par le président Mubarak. Je pense aussi au Premier ministre israélien, notre ami Shimon Peres qui, dans une récente déclaration, affirmait, avant de proposer des négociations avec une délégation jordanienne-palestinienne : « Notre ennemi n'est ni un peuple, ni une race, ni une communauté ; notre ennemi est la belligérance, la haine, la mort. »

Je pense également à des personnalités palestiniennes qui sont à la recherche d'un processus de paix garantissant le droit de leur peuple à appartenir à une nation.

Lors de son voyage en Israël, le Président de la République a énoncé les principes de notre politique et ceux-ci honorent notre pays.

En effet, comment dissocier le droit des Palestiniens à avoir une patrie de la reconnaissance de l'Etat d'Israël par tous les Arabes y compris par ceux de l'O.L.P. et du droit pour cet Etat de vivre en sécurité derrière des frontières sûres et reconnues ?

Ce grand principe, souvent réaffirmé, est complété par une volonté sans faille de traiter les problèmes par la négociation, de respecter l'intégrité territoriale de tous les Etats et de s'en tenir aux actes internationaux, telles les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Dans le cadre de cette politique, le Gouvernement et la majorité qui le soutient se sont félicités de l'échange des prisonniers palestiniens et israéliens en 1983, de l'évacuation des Palestiniens de l'O.L.P. encerclés à Tripoli qui, sans l'aide de la France, auraient été anéantis.

Le Proche-Orient a connu, au cours des dernières années, des actes de violence à un degré malheureusement beaucoup trop élevé et nous avons été particulièrement touchés au Liban. Il s'agit d'une violence le plus souvent gratuite, et dont l'horreur ne peut pas nous laisser indifférents.

Aujourd'hui plusieurs de nos concitoyens, MM. Carton, Fontaine, Kauffman et Seurat, sont retenus en otages dans ce pays et je souhaite que vous nous indiquiez où en sont les démarches qui ont été entreprises pour obtenir leur libération : septième mois de détention pour les deux premiers, cinquième mois pour les deux autres, cette situation est intolérable.

Nous avons condamné tous les actes de violence, qu'il s'agisse d'actions terroristes, dont nous estimons qu'elles sont inadmissibles et qu'elles ne peuvent pas trouver la moindre justification, ou bien de représailles que ces actions entraînent, en particulier quand elles sont menées sur le territoire d'un Etat souverain, pacifique et ami de la France, comme la Tunisie, n'en déplaise à notre collègue M. Bigeard.

Parce que nous sommes conscients des droits du peuple palestinien, nous avons le devoir de lui rappeler que ces droits ne peuvent être reconnus que par la voie pacifique. Dans le même temps, parce que nous sommes les amis de l'Etat d'Israël comme des Etats arabes, nous devons dire aux uns et aux autres ce que nous condamnons dans leur attitude.

Mais, au-delà de ce rappel des principes de notre politique et des déclarations qui en découlent, nous devons aider tous ceux qui recherchent la paix par la négociation.

Je souhaite donc à ce propos, monsieur le ministre, que vous nous indiquiez les initiatives que la France entend prendre au Proche-Orient.

En premier lieu, et compte tenu de la proposition israélienne, comment la France peut-elle s'associer ou apporter son concours à cette tentative de règlement du problème palestinien ? La tâche ne sera pas aisée, les divergences sont encore nombreuses. Ainsi, selon le roi Hussein, il convien-

draît que ces négociations se déroulent sous les auspices d'une conférence internationale accueillie par le secrétaire général des Nations unies, à laquelle seraient convoqués les cinq membres permanents du conseil de sécurité et toutes les parties au conflit dans le but d'établir une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

En ce qui concerne le rôle attribué à la F.I.N.U.L. au Liban, la France, par la voix de son représentant permanent au conseil de sécurité, a insisté sur une application intégrale des résolutions 425 et 426 de ce conseil. Quelles réponses pouvons-nous obtenir à ce propos ?

Enfin, le conflit entre l'Iran et l'Irak continue de causer les ravages que nous connaissons et de faire peser sur le monde une très lourde menace. Que pouvons-nous faire pour mettre un terme à cette guerre ?

Telles sont les questions que j'entendais vous poser, monsieur le ministre.

Pour conclure, je vous indique que j'ai le sentiment que notre politique extérieure répond aux idéaux de justice et de respect des droits des peuples qui caractérisent notre pays. Vous avez mené cette politique avec la fermeté qui s'imposait. De ce fait, la France est respectée et appréciée dans le monde.

Mais des problèmes demeurent. Certes, leurs solutions ne dépendent pas uniquement de nous, mais, là encore, j'ai la conviction profonde que, depuis 1981, vous avez agi avec sérieux et pugnacité pour aider au règlement pacifique de ces problèmes et nous vous en remercions. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Koehl.

M. Emile Koehl. Madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, l'initiative de défense stratégique des Etats-Unis nous amène, d'une manière indirecte, à reposer le problème de la défense européenne.

D'une part, il s'agit d'un programme de recherche d'une ampleur considérable - 25 milliards de dollars - dans des technologies de pointe. Dès lors, si nous ne voulons pas accumuler des retards technologiques entraînant des répercussions très sérieuses pour notre défense, nous devons engager un programme de recherche d'une ampleur égale au niveau européen. Aussi, puisque de tels moyens dépassent les possibilités budgétaires d'une puissance comme la nôtre, l'harmonisation des efforts est absolument nécessaire. Elle doit se faire dans le cadre institutionnel existant de manière à obtenir des aides financières d'un montant équivalent pour des programmes finalisés dans les domaines concernés, en laissant aux entreprises et laboratoires européens toute possibilité de s'associer. Nous devons trouver des cadres souples pour ces nouvelles politiques européennes.

Quelles autres initiatives compte prendre la France pour donner aux Communautés européennes les moyens financiers et les nouveaux cadres permettant de concurrencer, au niveau européen, un tel programme de recherche nécessaire à notre défense, et ce d'une manière adaptée aux méthodes modernes de travail ?

D'autre part, l'évolution de la stratégie en matière de dissuasion nucléaire, l'abandon des représailles massives, le choix de la riposte flexible portaient en germe, au début des années 60, une désarticulation générale de la défense occidentale et spécialement de l'Europe. Celle-ci pouvait en effet douter de la volonté des Américains de s'engager pleinement pour défendre ses alliés.

L'implantation de SS 20 s'est heureusement accompagnée d'une réponse équivalente par l'implantation de Pershing. On peut cependant se demander si la réussite aux Etats-Unis de l'I.D.S. ne va pas conduire cette puissance alliée à une position de repli sur son sol ou à une exportation de ses conflits. Dans ce sens également la défense européenne reprend toute son actualité.

Enfin l'I.D.S. des Etats-Unis ne va-t-elle pas conduire le monde soviétique à prendre - avec quelque retard certes - une initiative semblable ? Les possibilités de guerre conventionnelle en Europe seraient ainsi renforcées à moyen terme.

S'il apparaît difficile d'élaborer, dès maintenant, une harmonisation de nos politiques en matière de défense nucléaire, car elle demanderait un pouvoir politique unique prenant rapidement une décision, on peut néanmoins se poser différentes questions en ce qui concerne les armements conventionnels. Elles sont autant de réponses.

N'est-il pas possible de préparer une plus grande complémentarité de nos matériels ? Est-il nécessaire d'avoir vingt-quatre types d'avions de combat, sept types de chars, vingt calibres différents pour des armes anti-aériennes, par exemple ? Une rationalisation ne conduirait-elle pas à une plus grande efficacité pour notre défense commune ?

Aussi je propose, même si elle peut paraître audacieuse, la création d'une agence européenne qui aurait des missions très pratiques - standardisation des munitions et de certains matériels de combat, mise en œuvre de procédures de ravitaillement semblables, etc. - pour aboutir à une harmonisation de nos politiques et de nos efforts de défense. Une telle base opérationnelle ne pourrait que concrétiser les efforts de l'union de l'Europe occidentale, car il convient de s'efforcer de mettre la totalité des structures existantes en synergie et d'assurer ainsi une nouvelle cohérence pratique pouvant nous conduire à une politique européenne de défense.

De toute manière, même si la résistance des réalités nationales reste forte, il convient que nous les dépassions car il y va de notre intérêt. Cette recherche d'une défense européenne partirait de données élémentaires, dont l'entente stratégique entre la France et la République fédérale d'Allemagne. La redécouverte des clauses militaires du traité franco-allemand de 1963 pourrait ainsi faciliter les contacts entre les deux pays. Même si cette coopération restait enfermée dans certaines limites, notamment celle qu'impose la renonciation de la République fédérale d'Allemagne aux armes de destruction massive, elle pourrait néanmoins se développer à propos de la construction d'autres types d'armements.

Cette recherche se poursuivrait dans un rôle accru de l'U.E.O. qui regroupe les six membres originaires des communautés et la Grande-Bretagne. Nous irions ainsi, en partant des réalités - la récente initiative des Etats-Unis en matière de défense stratégique nous y invite -, par cette recherche d'une défense européenne à la base comprenant des projets militaires, industriels et de recherche communs, vers un dépassement de nos obstacles politiques. Ne serait-ce pas une revanche posthume de Jean Monnet ? Les réalités nous y appellent. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à Mme Dupuy.

Mme Lydie Dupuy. Madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, la France a, sur la question des droits de l'homme, une tradition qui s'était un peu affaiblie, reconnaissons-le, sous le précédent septennat. Le discours plus que timide des responsables politiques d'alors faisait preuve d'une démission en la matière. Je n'en donnerai qu'un exemple : en 1977, le ministre des affaires étrangères, tout en constatant que la politique d'apartheid allait à l'encontre des principes auxquels notre pays était attaché, déclarait que « l'Afrique du Sud était un Etat souverain dans les affaires duquel nous ne voulons pas intervenir ».

M. Georges Labazée. Qui disait cela ?

Mme Lydie Dupuy. M. de Guiringaud !

Le Président de la République considérait, en 1979, à propos des pays de l'Est et de l'U.R.S.S., que « nous ne pouvions pas nous ériger en intervenant dans les affaires des autres ».

J'arrête là ces citations, mais le ton est donné !

Pour notre part, en 1981, rompant avec ce manque de courage érigé en principe, nous nous sommes engagés dans le combat pour les droits de l'homme en rendant à notre politique intérieure et extérieure cette dimension essentielle confirmée par l'hommage rendu à la France par le Comité des droits de l'homme de l'O.N.U. en juillet 1983.

François Mitterrand a rappelé, devant le soixante-cinquième congrès de la Ligue des droits de l'homme, le 20 avril 1985, que « l'idée des droits de l'homme reste une idée neuve dont la France doit être l'inlassable champion ». Par la suppression des tribunaux d'exception - Cour de sûreté de l'Etat et tribunaux militaires - et par l'abrogation des lois d'exception et de la peine de mort, le Gouvernement de notre pays a clairement montré sa détermination à faire respecter les droits fondamentaux de la personne humaine.

Le Président de la République a en effet proclamé à Oslo le 15 mai 1984 : « Le devoir de la France est, sur toutes les tribunes et dans toutes les circonstances, de s'exprimer seriemment et fermement sur un sujet aussi décisif que celui-là,

je veux dire les droits de l'homme. Notre conception des droits de l'homme ne varie pas selon les latitudes ni selon les circonstances. »

L'action de la France s'exerce à deux niveaux : au sein des organisations internationales et par des interventions en faveur de cas individuels.

Dans les organisations internationales, les représentants de notre pays coopèrent activement à la définition de nouvelles normes internationales de protection des droits de l'homme et dénoncent vigoureusement toute violation, où qu'elle survienne.

Dans le cadre des Nations Unies, la France a adopté ou ratifié plusieurs protocoles ou conventions. La liste en est très longue. Je rappellerai pour mémoire : la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ratifiée en décembre 1984 ; la procédure de communication individuelle prévue à l'article 14 de la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, le 16 août 1982 ; la convention internationale des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, dont le projet de loi de ratification a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale lors de la précédente session.

Au Conseil de l'Europe, le Gouvernement français a contribué efficacement aux travaux du comité des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, réuni à Vienne le 20 mars 1985 en vue de garantir l'intégrité de la personne face au développement de la science et de la biologie.

La France a déposé le 2 octobre 1981 la déclaration prévue à l'article 25 de la convention européenne des droits de l'homme, par laquelle elle accepte que des requêtes individuelles la mettant en cause soient déposées devant la commission européenne des droits de l'homme.

La France a, en outre, à la même date, ratifié le protocole n° 2 à la convention européenne des droits de l'homme qui permet à la Cour européenne des droits de l'homme de donner, à la demande du comité des ministres, des avis consultatifs sur des questions juridiques concernant l'interprétation de la convention et de ses protocoles.

Cet inventaire n'était pas inutile ; il marque notre chemin de solides jalons et nous pouvons en être fiers.

Avec les autres membres de la Communauté européenne, la France a souvent pris position publiquement, que ce soit pour l'Afrique du Sud, le Chili ou l'Union soviétique.

Nous avons condamné sans appel l'apartheid, dénoncé l'an dernier par M. Claude Cheysson à la tribune des Nations unies. Le Premier ministre, Laurent Fabius, au cours du colloque « Libertés et droits de l'homme » au mois de mai dernier, a condamné très fermement le régime sud-africain et a annoncé des mesures que la France pourrait prendre si la situation continuait à se dégrader. Il avait notamment précisé : « La France ne pourra pas continuer ses investissements ; elle devra marquer un coup d'arrêt à cette occasion, compte tenu de la situation actuelle de "détérioration" - c'est un faible mot ! - que nous constatons dans ce pays. »

Je demande au Gouvernement comment il compte mettre en application le plan présenté par le Premier ministre le 22 juillet dernier.

Le devoir de sanction est le devoir d'un Etat qui s'engage dans la lutte pour les droits de l'homme.

En outre, une action diplomatique soutenue n'est pas en contradiction avec l'affirmation de principes clairs, à même d'appuyer les actions internes menées par les opposants aux tyrannies. L'affirmation d'un ancien ministre des relations extérieures selon laquelle le général Pinochet était « une calamité pour le peuple chilien » n'est-elle pas un appui donné à tous ceux qui, dans ce pays, luttent pour les libertés, une incitation pour d'autres pays d'Amérique latine à dénoncer l'état d'exception ?

M. Jean-Marie Daillex. Très bien !

Mme Lydie Dupuy. A deux reprises, les autorités soviétiques ont été interpellées par le Président de la République. Au Kremlin en 1984, il n'a pas surpris ses hôtes en évoquant « le cas de Sakharov ». De même, lors de la visite de M. Gorbatchev à Paris, le Président a appelé hautement et clairement l'actualité des dispositions d'Helsinki sur « le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction ».

Parler clairement n'est pas un obstacle aux bonnes relations diplomatiques.

La France multiplie aussi inlassablement les interventions pour le compte de personnes et de groupes atteints dans leurs droits élémentaires ou menacés de mort. Par cette action soutenue, Armando Valladares et Breyten Breytenbach ont été libérés et M. Tranh Anh a été grâcié au procès d'Ho Chi Minh-Ville.

Enfin, je voudrais insister sur le rôle important de la circulation de l'information en matière de droits de l'homme.

Les organisations non gouvernementales ont un rôle très important dans ce domaine et l'Etat doit soutenir leur action. La France, en élargissant en 1984 la compétence de la commission consultative des droits de l'homme auprès du ministre des relations extérieures et au sein de laquelle les O.N.G. sont représentées, a contribué à soutenir leur action.

Les ambassades peuvent aussi servir de relais en matière d'intervention. Aussi, je voudrais connaître les résultats de l'initiative prise par M. Roland Dumas, ministre des relations extérieures, au sujet des rapports annuels sur la situation des droits de l'homme dans les pays où elles sont installées.

Pour conclure, je dirai que, fidèle au message qui est le sien depuis la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, la France, depuis quatre ans, conduit une action persévérante, incessante et multiforme. Nous devons en être fiers car le combat n'est jamais gagné contre l'intolérance ; il y aura toujours des batailles à mener pour ceux qui croient aux droits de l'homme. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Bardin.

M. Bernard Bardin. Madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, ce matin, M. Proveux a situé, dans le cadre d'une enveloppe des relations culturelles en augmentation de 2,33 p. 100, les points forts et les faiblesses de ce budget et surtout rappelé justement quelle était la philosophie qui le sous-tendait : « Mieux concilier dans l'action culturelle extérieure, diplomatie, économie et culture ; mieux prendre en compte le développement économique bilatéral ; repenser l'aide et la coopération et faire des relations avec l'étranger un outil pour l'expansion économique ».

Dans ce cadre, permettez-moi de procéder à un examen critique de certaines actions et d'insister sur la nécessité qu'il y a d'aller plus vite et plus loin dans la réorientation de notre action culturelle extérieure.

Dans la période de réalisme économique qui prévaut actuellement, les liens historiques ne suffisent plus à fonder des relations culturelles durables et à assurer la présence de la langue française à l'étranger.

Au cours d'une récente mission au Viet-Nam, nos interlocuteurs nous ont rappelé combien l'espoir était mince d'assurer un développement de l'enseignement du français et des échanges culturels avec notre pays, si un effort significatif n'était pas engagé dans la coopération scientifique et technique, gage ultérieur de développement des relations économiques. La science et les techniques seront de plus en plus les moteurs de la coopération culturelle et l'apprentissage d'une langue répondra avant tout à un besoin de formation et d'ouverture à des connaissances.

A cet égard, permettez-moi d'émettre une double réflexion portant sur l'évolution des crédits et sur leur répartition géographique.

Si l'ensemble des crédits contribuant sous divers aspects à assurer la présence française dans le monde augmentent de 4,2 p. 100, on constate une réduction importante des moyens d'intervention de la direction de la coopération scientifique et technique. Compte tenu de la régression déjà enregistrée en 1985, de l'augmentation de dépenses incompressibles et de « l'effet change », les moyens de cette direction ont décliné de près de 30 p. 100 en deux ans. Quelles en seront les conséquences sur les programmes concernant la recherche fondamentale, l'innovation scientifique, la recherche technologique et les sciences sociales ?

M. Jean-Marie Daillet. Bonne question !

M. Bernard Bardin. La direction ayant proposé parallèlement à ses partenaires européens la mise en œuvre de grands projets scientifiques et technologiques, n'y a-t-il pas risque pour elle d'avoir à choisir entre redéploiement et saupoudrage, limitant nos avancées et, par là-même, notre efficacité ?

Nécessité oblige, il faudra d'autant plus réduire le nombre des boursiers étrangers et chercheurs travaillant dans nos universités et laboratoires qu'il a été décidé de privilégier la formation de futurs formateurs ou de futurs décideurs au plus haut niveau avec réévaluation correspondante de la bourse d'études.

Le volume des crédits utilisés étant égal à celui de 1985, la conséquence en sera une diminution du nombre d'étrangers accueillis ou, pour le moins, un recul des bourses d'études, incomplètement compensé par un progrès du nombre des bourses de stage.

Dernier élément sur ce point, compte tenu du taux élevé d'échecs constaté parmi les étudiants étrangers, la mise en œuvre d'un tutorat, apportant outre une aide économique et matérielle un appui moral et intellectuel, est nécessaire.

Dans le même sens, une préparation linguistique et une sélection sur place dans leur pays d'origine des futurs boursiers leur permettraient d'aborder dans de meilleures conditions leur séjour dans notre pays.

Autre volet important de notre intervention dans le domaine de la coopération scientifique et technique, la remise à disposition aux pays concernés d'une masse importante d'archives se rapportant aux infrastructures et à des études économiques et statistiques. Dans un même ordre d'idées, si l'on peut se féliciter du fait que la sous-direction du livre et de l'écrit de la direction générale voit son budget passer de 42,6 millions de francs à 47,7 millions de francs, et si l'on considère que la moitié environ de ce volume financier est consacrée à l'action de diffusion gratuite de livres et de revues à l'étranger, on peut souhaiter qu'il puisse être mis fin à la décroissance régulière du nombre d'abonnements aux revues et périodiques.

Un effort significatif en ce sens, doublé d'un appui accru auprès des principaux éditeurs d'ouvrages scientifiques et des éditeurs spécialisés dans les ouvrages de sciences humaines et sociales, permettrait de répondre à une demande croissante qui se manifeste dans les pays en voie de développement.

Souhaitable serait également une autre répartition géographique des crédits. Reconnaissons toutefois que l'infléchissement de nos interventions est limité par les engagements pluriannuels et les dépenses correspondantes en personnels. Il n'en demeure pas moins qu'une action plus volontariste aurait dû être menée. En effet, si l'on considère nos zones traditionnelles d'intervention, on constate une quasi-stabilité de notre effort financier.

En Afrique du Nord, de 1983 à 1985, nos programmes « géographisés » sont passés de 23,1 p. 100 à 20,1 p. 100 du total des crédits correspondants ; en Europe occidentale, sur la même période, ils ont évolué de 17,4 p. 100 à 16,8 p. 100 ; en Afrique francophone, leur poids est passé de 17,9 p. 100 à 18,3 p. 100 du montant des crédits.

Cela limite d'autant plus les efforts d'ouverture de nos interventions en direction de l'Amérique centrale, de l'Afrique non francophone et de l'Asie du Sud et du Sud-Est. Ce dernier secteur, que chacun s'accorde à reconnaître comme vital, n'apparaît que fort modestement représenté sur nos crédits « géographisés », voyant sa part évoluer de 4,7 p. 100 à 5,4 p. 100 sur les trois dernières années pour l'Asie du Sud et du Sud-Est et de 5,3 p. 100 à 5,5 p. 100 sur la même période pour l'Extrême-Orient et le Pacifique.

Dans cette région qui devient de plus en plus le barycentre économique du monde, nous sommes peu présents.

L'Inde et la Chine ont bénéficié d'un effort particulier, la Corée du Sud, à l'aube des jeux Olympiques de Séoul, drainera à son tour quelques crédits, mais que dire d'un niveau médiocre de notre intervention au Viet-Nam auquel des liens historiques nous rattachent ? Dans ce pays de 60 millions d'habitants, qui recèle des potentialités extraordinaires, particulièrement dans les domaines de l'éducation et de la formation, et qui aspire à diversifier les moyens de son développement scientifique et technique, nous en sommes encore à une phase de balbutiement ; pourtant nous y disposons d'un capital de sympathie extraordinaire.

M. le ministre chargé de la coopération et du développement. C'est absolument exact !

M. Bernard Bardin. Dans cette diversification géographique de nos interventions et dans les différents aspects culturels scientifiques et techniques qu'elle peut revêtir, il importe également que nous puissions utiliser l'outil important que constitue la décentralisation. Régions, départements,

communes, universités, établissements et instituts de recherche, chambres consulaires, associations et entreprises peuvent être des vecteurs d'intervention. Il sera important cependant d'avoir, au niveau de l'Etat, une vision nette des actions engagées, afin de les coordonner et de les favoriser.

J'ai développé, au cours de cette intervention, quelques thèmes qui me semblent préoccupants. Je ne nie cependant pas les aspects très positifs que votre budget des relations culturelles présente et particulièrement l'effort important consenti pour la direction de la communication où, compte tenu de la débudgétisation de Radio-France internationale et de T.V. 5, la progression des moyens d'intervention est d'environ 12 p. 100.

L'action radiophonique et la diffusion télévisée par satellites et par câbles placent la France en bon rang au niveau mondial. La maîtrise des techniques de diffusion, l'effort soutenu que nous exerçons dans ce domaine de la communication sont le gage d'un maintien de la présence de notre langue et de notre culture dans le monde. Cela constitue une raison d'espérer. Conforçons-la en exerçant un effort vigilant et accru dans les autres secteurs.

Donnons-nous les moyens de continuer à nous faire entendre du reste du monde et n'oublions pas, citant Alain, que « l'Histoire est un grand présent et pas seulement un passé ». (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé de la coopération et du développement.

M. le ministre chargé de la coopération et du développement. J'essaierai de répondre aux diverses interventions et je donnerai quelques chiffres concernant le budget de la coopération.

Plusieurs députés ont parlé de la Sierra Leone. J'ai l'impression que ce pays dispose d'un réseau de communications très important et bien fait...

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les relations culturelles. Mais limité !

M. le ministre chargé de la coopération et du développement. ... puisque nombreuses sont les personnes, parlementaires ou non, qui, après l'avoir visité, soulignent la nécessité d'accomplir un effort pour la Sierra Leone. Nous l'envisageons.

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. Ce pays évolue vers la francophonie.

M. le ministre chargé de la coopération et du développement. C'est vrai, monsieur Deniau, mais il n'est pas le seul.

Votre préoccupation principale, monsieur Deniau, concerne la Guinée qui, à la suite de changements politiques, a demandé à la France d'assurer une partie de son développement. Nous avons répondu tout de suite à cet appel puisque, ainsi que je vous l'ai indiqué ce matin, nous avons assuré, en 1984, la rentrée scolaire de ce pays. Sur les recommandations du Président de la République, nous avons, au mois de mai 1984, dégagé sur les crédits du fonds d'aide et de coopération une enveloppe de 20 millions de francs pour la Guinée : 6 millions ont été immédiatement affectés à la réforme du système éducatif et consacrés à l'édition d'ouvrages. Bien évidemment, dans le même temps, nous avons consenti un effort en matière de formation, installant dans l'ensemble du pays des conseillers pédagogiques qui ont assuré, avec le personnel enseignant déjà présent, une rentrée dans d'assez bonnes conditions.

Vous avez aussi évoqué, monsieur le député, le problème de l'enseignement supérieur en Guinée. Je dois vous rappeler que la France n'a pas été sollicitée, tout au moins sur le fond. Il est vrai que l'Union soviétique, pour des raisons que l'on sait, est présente depuis plus de vingt ans dans ce secteur et qu'elle a mis en place un système qui a conduit à l'impasse - je fais allusion à la création d'une multitude d'universités à travers tout le pays. C'est ainsi que trente-deux universités ont formé de trop nombreux diplômés de faible niveau : 12 000 ingénieurs agricoles et 10 000 médecins. Nous pensons qu'il y a lieu, en accord avec les autorités guinéennes, de déterminer les axes d'intervention dans des domaines porteurs d'emplois. Notre action se tournera vers le recyclage de ces cadres, en nombre pléthorique, pour essayer de les former dans d'autres secteurs.

Je rappelle aussi qu'il existe une coopération entre l'institut polytechnique de Conakry et les universités françaises de physique de Lille et de Nanterre. Cette coopération porte également sur le français.

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre chargé de la coopération et du développement. Je vous en prie, monsieur Deniau.

M. le président. La parole est à M. Deniau, avec l'autorisation de M. le ministre chargé de la coopération et du développement.

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, vous me répétez ce que vous m'avez dit ce matin. Vous me parlez à nouveau de la rentrée de 1984 pour laquelle nous avons envoyé un certain nombre de « missionnaires » sur place. Je vous ai dit à ce propos que la Guinée avait une densité de missionnaires extrêmement élevée. Mais la rentrée de 1985, je l'ai qualifiée de catastrophique et il n'y a pas d'autres termes.

Pour leur système universitaire, les Guinéens affirment qu'ils nous demandent des professeurs. Je ne sais pas si c'est vrai, mais en tout cas c'est ce qu'ils ont dit à la mission parlementaire qui s'est rendue dans leur pays et qui était composée de mon collègue rapporteur spécial et de moi-même. Quoi qu'il en soit, il y a, à l'université de Conakry, sans parler des autres, une centaine de Russes mais pas un Français.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. le ministre chargé de la coopération et du développement. Monsieur Deniau, vous n'allez tout de même pas demander au Gouvernement français qu'il exige que le Gouvernement guinéen prenne un certain nombre de mesures qui relèvent de la seule souveraineté de ce dernier ! C'est à lui de régler ce problème, ce n'est pas à nous.

Nous répondons à la sollicitation dont nous sommes l'objet, comme l'attestent les chiffres suivants : en 1983, il n'y avait pas un seul coopérant en Guinée ; en octobre 1985, il y a trente postes de coopérants dont vingt-sept sont occupés.

Je ne conteste pas qu'ici ou là, dans un certain nombre de pays ou pour un certain nombre de matières, nous éprouvons des difficultés à trouver des coopérants, y compris des titulaires à qui nous offrons pourtant de bonnes conditions. Si nous ne parvenons pas à pourvoir certains postes, en Guinée mais aussi ailleurs, c'est peut-être faute de motivation.

En ce qui concerne la direction générale, il y avait trente-trois personnes en 1983 ; il y en a aujourd'hui trente-sept

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. Vingt-cinq !

M. le ministre chargé de la coopération et du développement. Mais il y en a qui partent ! Je vous donne les derniers chiffres compte tenu des délais d'acheminement qui sont parfois très longs. Sur ce total, vingt-sept sont mis à la disposition des grandes entreprises ou détachés dans les grands services de l'administration.

Voilà, monsieur le député, ce que nous avons essayé de faire.

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. Je trouve cela indigent !

M. le ministre chargé de la coopération et du développement. Je ne conteste pas que cela ne soit pas suffisant, mais ce que nous avons fait en l'espace de dix-huit mois, dans les conditions que vous savez, doit être porté au crédit du Gouvernement et des services de la coopération dont l'action a été rapide et efficace.

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, je ne vous approuve pas... (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. Vous n'avez plus la parole, monsieur Deniau !

M. le ministre chargé de la coopération et du développement. Tant le Président de la République que le ministre des relations extérieures m'ont donné comme directive d'amplifier l'effort à destination de la Guinée. Je ne vous citerai pas - j'aurai l'occasion de le faire en d'autres circonstances - l'ensemble des assistances techniques que nous avons mises à la disposition des autorités guinéennes,

confrontées à une situation économique et budgétaire difficile. L'intervention de la France les a aidés à mettre en place un système de gestion de leurs finances publiques qui permet aujourd'hui d'espérer le développement de la Guinée dans de bonnes conditions.

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. Espérons !

M. le ministre chargé de la coopération et du développement. Mon ministère s'est fait le promoteur de la politique de coopération décentralisée, qui est aussi une de vos préoccupations. Je suis d'accord avec vous, monsieur Deniau, pour dire qu'une coordination de l'ensemble de nos actions est nécessaire pour éviter le moindre dérapage.

En ce qui concerne la région de Dubreka, dont vous avez parlé ce matin, j'ai rencontré M. Alex Raymond, président de la région Midi-Pyrénées. L'accord a été signé. Il ne l'est pas avec un homme, mais avec une région.

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. Il ne se passe rien !

M. le ministre chargé de la coopération et du développement. Monsieur Deniau, vous n'allez tout de même pas demander à l'élu local que je suis de dire, en tant que ministre, à un autre élu local : vous ne faites pas suffisamment avec le budget que vous avez, conformément à la loi de décentralisation ! Nous avons voulu cette loi sur la décentralisation. Chacun prend ses responsabilités dans ce domaine.

Tel est le cas également du département de la Dordogne, qui vient de signer un accord avec la région de Boké. M. Roland Dumas, ministre des relations extérieures, y a veillé tout particulièrement, et c'est à l'initiative et sous la direction de mon département ministériel que cet accord est en train de se mettre en place.

M. Couve de Murville a prétendu que le Gouvernement socialiste avait abandonné ses ambitions initiales « pour revenir à des conceptions traditionnelles ». En effet, le moins qu'on puisse dire est que la France est restée fidèle à ses amis traditionnels. Mais ses amis traditionnels ont été, pour la plupart, durement touchés par la sécheresse des quatre dernières années. Ne fallait-il pas tenir compte de cette dure réalité ? Je ne comprends pas que M. Odru et M. Stasi refusent l'évidence de l'effort : passer de 10 milliards de francs à 27 milliards, est-ce si négligeable ?

Quel pays au monde peut prétendre avoir réalisé un tel effort en l'espace de quatre ans ? Aucun ! Et c'est, je crois, l'honneur de ce Gouvernement d'avoir répondu non seulement aux sollicitations de nombreux dirigeants, mais aussi à l'espoir des populations et des organisations non gouvernementales qui assurent quotidiennement le développement de ces Etats en étroite relation avec nous.

Monsieur Alain Vivien, je fais miennes, mot pour mot, les paroles de condamnation que vous avez formulées à l'encontre d'un article de presse. Le ministère de la coopération ne s'est jamais soucié des options politiques, philosophiques ou religieuses des uns ou des autres. Pour lui, l'essentiel, c'est d'essayer d'élaborer avec les organisations non gouvernementales une politique de développement et de coopération par projet qui réponde aux besoins des populations en étroite relation avec les organisations non gouvernementales et en étroite accord avec les autorités politiques de ces pays.

Le procès qui est fait à une organisation non gouvernementale me touche personnellement et je ne saurais accepter que soient condamnées les actions entreprises par des centaines de jeunes gens et de jeunes filles qui acceptent de rompre pendant deux ou trois ans avec leur milieu familial et social pour non seulement partir à la découverte d'un pays, mais aussi et surtout pour participer à la solidarité internationale. Ils sont eux aussi, à mon sens, l'honneur de la France et ils méritent, tout comme les autres, tout comme l'ensemble des personnels de la coopération, d'être salués en tant que véritables pionniers de la solidarité française à l'égard du tiers monde. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. Georges Lebezée. M. Peyrefitte est parti écrire un article pour *Le Figaro* !

M. le ministre chargé de la coopération et du développement. Je le regrette !

Monsieur Odru, comment pouviez-vous croire que la France s'alignerait systématiquement sur des recommandations du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale ? Mais ce serait nier son rôle lorsqu'il s'est agi de constituer le Fonds spécial Afrique. Nous avons, contre vents

et marées, malgré les difficultés de l'heure, malgré la rigueur et malgré les sacrifices demandés à chacun de nos concitoyens, plaidé pour la constitution de ce fonds et pour qu'il ne s'adresse qu'aux pays situés au sud du Sahara. Dans un troisième temps, nous avons obtenu qu'il soit plus ou moins contrôlé par ceux qui en sont les principaux bailleurs.

Je comprends que vous ne partagiez pas toutes nos analyses et que vous n'approuviez pas toute notre action sur ce plan, mais, de grâce, reconnaissez au moins à ce Gouvernement ses actes et son courage.

M. Roland Dumas abordera tout à l'heure les problèmes des droits de l'homme.

Pour ma part, je tiens à souligner que, dans le même temps où le Premier ministre condamnait la politique d'apartheid, il me demandait de faire un effort particulier à destination de l'Angola et du Mozambique. Comme l'ont relevé plusieurs orateurs, notre effort à destination de ces pays allait dans le même sens que la solidarité que nous manifestons à l'égard des populations noires d'Afrique du Sud.

La question des personnels a été évoquée en des termes beaucoup moins virulents que les années précédentes ! Devrais-je comprendre que, ici et là, on commence à se dire qu'il était temps d'agir dans ce domaine, faute de quoi le rôle et la présence de la France ainsi que la dimension de notre politique de coopération auraient été sérieusement entamés ?

M. Proveux a eu raison de souligner la nécessité absolue de faire un effort de redéploiement de nos moyens de formation des hommes et de coopération sur les plans audiovisuel et linguistique. Mais je voudrais quand même donner quelques chiffres.

En ce qui concerne les bourses, il est vrai qu'elles diminuent en nombre, mais, dans le même temps, elles gagnent en qualité, car nous n'assurons plus les mêmes formations. J'allais dire : heureusement ! Car si plus de vingt-cinq ans après l'indépendance des pays d'Afrique, nous devons assurer le même niveau de formation, c'est que notre politique de coopération n'aurait pas réussi, c'est que nous n'aurions pas été capables d'assurer la promotion des cadres, africains ou autres, pour qu'ils répondent au défi qu'ils se sont lancé à eux-mêmes, celui du développement.

Depuis 1983, nous sommes revenus de 13 000 boursiers, dans le champ et hors du champ de la coopération, à 11 537. C'est une baisse relativement modeste. J'ajoute que notre action est orientée davantage sur la qualification et qu'elle s'accompagne, comme cela a été souligné par plusieurs intervenants, de la création d'instituts à vocation régionale qui permettent d'assurer la formation des étudiants et des cadres africains dans les pays où ils auront à travailler. En effet, les étudiants que nous recevons dans nos instituts ou dans nos différents établissements de formation ne retrouvent pas, lorsqu'ils rentrent dans leur pays, les mêmes conditions de travail, et leur formation pâtit de ce décalage.

Monsieur Vadepiéd, je ne peux que partager votre analyse. Il était temps, en effet, que notre outil de coopération se modernise. Il avait vieilli. Disant cela, je ne fais de reproche à personne, je dresse un constat. Il était nécessaire et urgent qu'il s'adapte aux nouvelles conditions du développement. Il fallait rénover notre assistance technique, assurer une meilleure coordination de nos instruments d'aide et développer des cofinancements avec des institutions multilatérales. C'est ce que nous avons fait. Dans le même temps, nous avons essayé de redonner aux moyens bilatéraux, en particulier aux fonds d'aide et de coopération, leur vocation initiale, à savoir le développement agricole, le développement rural.

Telles sont, mesdames, messieurs, les réponses que je souhaitais apporter à l'ensemble des intervenants.

En conclusion, je dirai à M. Bigeard que nous ne devons pas rencontrer les mêmes dirigeants en Afrique !

M. Claude Estier, président de la commission des affaires étrangères. Ce n'est pas étonnant !

M. le ministre chargé de la coopération et du développement. En effet, je puis vous assurer que tous les responsables politiques que je rencontre, tous ceux avec qui nous avons, depuis plusieurs années maintenant, tissé les fils d'une nouvelle politique de coopération, fondée sur le respect de chacun, sur l'indépendance et sur des valeurs auxquelles nous restons profondément attachés, reconnaissent l'effort de la France, reconnaissent que le Président de la République, M. François Mitterrand, est l'avocat du tiers monde.

Je vous demande à ce sujet, mesdames, messieurs les députés, de relire les discours de tous les dirigeants avec lesquels nous avons des accords de coopération : tous sont unanimes pour reconnaître que le Président de la République a réussi, en l'espace de quelques années, à faire passer sa conviction et sa foi pour une meilleure solidarité internationale. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes.

Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat. Mesdames, messieurs, je répondrai, aussi brièvement qu'il est possible, à ceux des intervenants qui ont traité des questions européennes.

Monsieur Couve de Murville, vous avez, évoquant l'adhésion de l'Espagne et du Portugal à la C.E.E., reproché notamment au traité, pourtant fort long et détaillé, de ne pas régler les vrais problèmes, de tout remettre à plus tard, c'est-à-dire à la fin de la période transitoire. Mais le propre d'une période transitoire n'est-il pas, précisément, de laisser certaines choses en l'état de façon à ménager des transitions ?

Il serait trop long d'entrer, ce soir, dans les détails du traité d'adhésion. Nous pourrions, si vous le voulez, le faire demain matin, puisque la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale doit m'entendre sur ce sujet.

Vous avez également, comme c'est le cas chaque fois que nous débattons des questions européennes, évoqué à nouveau le problème du droit de veto, l'engagement qui avait été pris par la France et que l'on appelle, à tort selon vous, le compromis de Luxembourg. Vous semblez nous reprocher de ne pas avoir saisi les occasions qui se présentaient et d'avoir remis à plus tard le règlement de ce problème. En tout cas, c'est ce que j'ai cru comprendre.

M. Maurice Couve de Murville. Je ne vous en fais pas le reproche. Je constate.

Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat. Je confirme ce que j'ai dit ici même il n'y a pas si longtemps : la question du droit de veto a été évoquée au conseil européen de Milan et au conseil consacré aux affaires générales du mois de juillet. Nous étions à deux doigts de parvenir à un accord - seule une réserve de la part de la Grèce nous a empêchés d'y parvenir - sur un règlement qui aurait en fait consacré le recours au droit de veto, assorti de précautions destinées à en rendre l'usage plus exceptionnel, parce que plus solennel.

A propos de la contribution britannique, je serai brève puisque j'ai déjà évoqué cette question en répondant à M. Zeller. Vous nous reprochez d'avoir institutionnalisé la compensation accordée aux Britanniques en la rendant permanente. Mais c'est parce que la question de la contribution britannique empoisonnait les débats budgétaires au point de faire peser une menace sur la politique agricole commune, à laquelle la France est particulièrement attachée, que nous avons souhaité, pour écarter cette menace, trouver une formule simple et durable.

Monsieur Odru, le moins que l'on puisse dire, c'est que notre politique européenne ne trouve pas grâce à vos yeux ! En bloc, vous rejetez tout ! Vous êtes contre l'élargissement.

M. Louis Odru. C'est connu !

Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat. Oh certes ! Vos propos sont généralement une redite de positions constamment réaffirmées.

M. Louis Odru. Les vôtres aussi, madame !

Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat. Je ne vous poserais qu'une seule question : quelle réponse pouvions-nous donner aux dirigeants et au peuple espagnol qui, après avoir choisi la démocratie, frappaient aux portes de la communauté européenne ? Etait-il concevable, politiquement, de leur fermer la porte au nez ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Louis Odru. L'Espagne républicaine a été défendue par les communistes français quand d'autres pratiquaient la non-intervention. Sur ce terrain, n'essayez pas de mettre en contradiction les communistes français et les communistes espagnols, le peuple français et le peuple espagnol ! (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

M. Claude Estier, président de la commission des affaires étrangères. Cela n'a rien à voir !

M. le président. Monsieur Odru, je vous en prie, vous n'avez pas la parole.

Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, les communistes français n'ont pas été les seuls à défendre les républicains.

M. Louis Odru. La non-intervention, je sais ce que c'est !

Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat. Vous vous opposez au grand marché, en vous appuyant sur des arguments qui mériteraient d'être examinés les uns après les autres. Là encore, je ne vous poserai qu'une simple question : quelle réponse donnez-vous à nos entreprises qui ont besoin, pour être compétitives, de disposer pour leurs produits d'un marché de grande échelle ?

M. Louis Odru. Nous vous répondrons au cours du débat à venir sur l'Europe !

Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat. Vous affirmez que la France en Europe est affaiblie. Cette affirmation, totalement gratuite, est contredite par les espérances qui montent vers nous, par les questions qui nous sont posées, par le rôle qu'on nous demande de jouer. Si j'ai un regret à exprimer, c'est que, étant un parmi dix - et bientôt parmi douze - nous ne soyons pas toujours en mesure de répondre aux espoirs que l'on place en nous. Mais notre place en Europe, croyez-moi, est essentielle.

Quant à un prétendu alignement sur les Etats-Unis, les exemples foisonnent qui montrent au contraire que, dans le cadre d'une très grande amitié entre la France et les Etats-Unis, nous avons, au cours de ces dernières années, été tout simplement nous-mêmes, que ce soit au sommet des pays industrialisés à Bonn, par la voix du président de la République, ou devant l'initiative américaine de défense stratégique, que ce soit encore à la veille de l'ouverture des négociations commerciales multilatérales ou pour soutenir une véritable politique commerciale de la Communauté économique européenne.

Les exemples abondent, je le répète, qui montrent que nous sommes toujours fermes dans le dialogue avec nos partenaires américains. Il n'est pas nécessaire de les multiplier. Vous êtes, monsieur le député, contre tout, mais parfois également contre la simple vérité !

M. Bigeard croit pouvoir constater qu'en Europe, il ne se passe pas grand-chose. Je me permets de penser que le général Bigeard n'est peut-être pas un spécialiste des questions européennes, et sans doute ignore-t-il qu'il se passe des choses loin de sa vue. (*Sourires sur les bancs des socialistes.*)

Il a tout de même émis une idée qui mérite d'être relevée. J'ai cru entendre la phrase suivante : « Nos partenaires attendent de la France quelque chose dans quelques mois. » Autrement dit, si les élections... Je n'en dis pas plus.

Une chose, en tout cas, est sûre : nos partenaires sont inquiets devant l'éventualité, que les actuels partis de l'opposition ont laissé planer, d'une renégociation du traité d'adhésion de l'Espagne et du Portugal à la Communauté.

M. François Fillon. Personne n'a jamais dit cela !

Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat. J'ai entendu récemment M. Chirac faire à la télévision de subtiles distinctions entre la renégociation du traité lui-même et la modification de certaines modalités annexes. Mais qu'il s'agisse du traité lui-même ou de ses modalités annexes, je puis vous dire que nos partenaires redoutent plus qu'ils n'espèrent cette instabilité, qui prend toujours l'allure d'une menace !

M. Bernard Berdin. Très bien !

Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat. J'ajouterais, bien que ce sujet n'ait pas été abordé par le général Bigeard, que d'autres personnes redoutent que l'on touche à certaines dispositions du traité. Je veux parler des milieux professionnels français. Qu'il s'agisse des industriels, des pêcheurs ou de bon nombre d'agriculteurs, tous ont parfaitement compris que la situation qui résultera de l'entrée de l'Espagne dans la Communauté est bien meilleure pour eux que celle qui découlait des accords de 1970 et qu'elle leur permettra des avancées des plus intéressantes.

Nos partenaires, donc, ne sont pas mécontents de leur partenaire français. Non que nous ayons en quoi que ce soit cédé devant leurs exigences, mais tout simplement parce que l'on peut toujours compter sur la France pour prendre des décisions raisonnables et sages pour l'Europe.

Plusieurs députés socialistes. Très bien !

Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat. Monsieur Garmendia, vous avez des régions méridionales, celles qui sont en première ligne face à l'élargissement, une expérience qui vous permet d'apprécier tous les effets, ceux qui sont positifs comme ceux qui le sont moins, de l'entrée de l'Espagne dans la Communauté.

Vous avez évoqué les programmes intégrés méditerranéens. J'ai été heureuse de constater que vous aviez apprécié les efforts qui ont été déployés dans ce domaine pour être efficace. Nous avons une chance d'obtenir des crédits pour nos régions concernées par l'élargissement. Encore fallait-il que les procédures soient rapides et simples, soient bien meilleures, en un mot, que celles qui ont été utilisées dans le passé.

Nous nous sommes efforcés d'y parvenir, d'une part, en décentralisant les procédures, de telle manière que les régions elles-mêmes proposent ce qui leur semble prioritaire, d'autre part, en adoptant la formule du cofinancement, beaucoup plus stimulante pour les élus comme pour la Commission elle-même que le système traditionnel du simple remboursement.

Nous avons également innové en permettant - ce qui paraît d'une grande banalité mais qui était interdit auparavant - le cofinancement par des crédits de la Communauté et des crédits des collectivités locales, ce qui donne, là encore, aux collectivités locales des opportunités supplémentaires à saisir.

Vous m'avez interrogée sur le point de savoir si la Commission serait prête à instruire les dossiers rapidement.

Pour notre part, nous serons prêts dès la fin de cette année pour la plupart des programmes. La France est le pays le plus avancé de ce point de vue. C'est suffisamment nouveau pour que cela mérite d'être souligné.

Quant à la Commission, vous m'accorderez que nous n'avons pas de grands pouvoirs sur elle. Nous pouvons simplement mettre tous les atouts de notre côté pour la sensibiliser à nos demandes et à l'urgence qu'il y a d'apporter des réponses aux questions que se posent les populations de nos régions méridionales.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que nous lui avons demandé de bien vouloir envoyer des délégations dans les régions concernées. Là encore, c'était une première, une rupture par rapport aux traditions françaises, puisqu'il fut un temps, avant 1981, où les fonctionnaires de la Communauté n'avaient pas le droit de venir dans nos régions. Ils étaient considérés comme peu désirables. Nous pensons, au contraire, qu'ils doivent venir sur le terrain, prendre contact avec les élus, discuter des projets, s'informer.

C'est une nouvelle manière de travailler. C'était une manière, en tout cas, de montrer à la Commission le sérieux des propositions des régions françaises. Je dois dire qu'ayant été moi-même sur place, j'ai constaté l'énorme travail qui a été fourni et je rends hommage à tous ceux qui y ont contribué.

Vous m'interrogez également sur les crédits accordés aux programmes intégrés méditerranéens. Il n'y a pas de quota pour la France, vous le savez. L'enveloppe globale s'élève, pour sept ans, à 1,6 milliard d'ECU en crédits additionnels. Pour le budget 1986, je le rappelais en répondant à M. le rapporteur de la commission des finances, sont prévus 230 millions d'ECU de crédits d'engagement et 85 millions seulement d'ECU de crédits de paiement, car au stade où en sont les procédures d'inscription des dossiers, il est pratiquement certain que ce dernier montant sera suffisant. Pour 1986, donc, les chiffres retenus par la Commission et par le conseil des ministres paraissent raisonnables.

A propos des fonds structurels, vous vous félicitez que nos taux de retour soient plutôt meilleurs. Il est vrai que nous avons modifié les procédures. Par exemple, s'agissant du fonds social, où nos performances n'étaient pas excellentes, nous avons réussi, en une année, à augmenter jusqu'à 17 p. 100 le taux de retour. J'espère que cela pourra continuer. Je fais tout de même une réserve : la France est un pays riche en Europe ; elle ne peut pas espérer bénéficier des fonds structurels autant que des pays plus pauvres. Nous devons l'accepter, mais, j'ai eu l'occasion de le dire cet après-midi, c'est aussi la rançon de notre bonne santé économique.

Voilà, mesdames, messieurs les députés, les quelques réponses que je voulais apporter à ceux qui ont posé des questions sur les affaires européennes. Je réaffirme que

nous sommes très présents en Europe, que ce soit sur des questions concrètes comme les P.J.M. ou sur des sujets plus ambitieux comme la réforme des institutions, mais nous savons que c'est notre responsabilité. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

M. le ministre des relations extérieures. Monsieur le président, j'irai à l'essentiel, en répondant le plus brièvement possible aux différents orateurs qui se sont exprimés.

Je souhaiterais cependant être aussi complet qu'il se peut.

J'aborderai donc quelques-uns des grands thèmes qui sont apparus dans ces discussions et je remercie tous les intervenants, quelle que soit leur appartenance sur les bancs de l'Assemblée, d'avoir bien voulu mettre en lumière quelques points de la politique étrangère de la France.

Qu'il me soit préalablement permis, pour aller du particulier au général, de saluer les interventions de Mme Dupuy et de M. Bellon sur les droits de l'homme. Non seulement ils n'ont rien dit qui pût me choquer, mais tout ce qui a été dit du haut de cette tribune à ce sujet rencontre, vous vous en doutez bien, l'agrément du Gouvernement.

Je soulignerai également l'accord qui existe entre la position du Gouvernement et celle de M. Vadepiet sur la politique de coopération. Quelle meilleure condamnation a pu être portée que celle entendue de la bouche de M. Alain Vivien sur l'apartheid et sur la politique de l'Afrique australe ? Qu'il soit rassuré : je tiens à dire au nom du Gouvernement que l'effort que nous avons entrepris sera non seulement maintenu mais accentué, et que plus la violence se déchainera en Afrique du Sud, plus la réplique de la France sera à la mesure de cette violence.

M. Bigeard semble avoir déserté le front de nos discussions. (*Sourires.*) S'il avait été là, je lui aurais exprimé mon désarroi devant son intervention, que, à la vérité, je ne sais pas par quel côté prendre. (*Nouveaux sourires.*)

M. Michel Beregovoy m'a interrogé sur le sort des otages. Il comprendra, j'en suis sûr, la discrétion qui est la mienne. Je tiens cependant à lui dire que l'action du Gouvernement, en particulier celle du ministère des relations extérieures, est quotidienne. Ne voulant en dire ni trop ni trop peu, je me contenterai de l'assurer que ce qui est aujourd'hui espérance peut devenir demain réalité.

M. Garmendia a parlé avec autorité des « programmes intégrés méditerranéens ». Il y a été déjà répondu.

M. Odru a abordé essentiellement trois thèmes. Je voudrais lui répondre brièvement.

Les droits de l'homme ! Quel plus grand souci pouvons-nous avoir, nous, gouvernement de la gauche, gouvernement socialiste, que celui des droits de l'homme ? Mais comprenez, monsieur Odru, que je ne puisse souscrire aux théories que j'ai entendu exposer sur ce sujet et comprenez aussi que notre défense des droits de l'homme n'entend pas se limiter à une aire géographique donnée. Notre combat pour les droits de l'homme s'affirme dans toutes les occasions et dans toutes les régions du monde. J'ai cru que vous l'aviez saisi lorsque, dans mon intervention, j'ai évoqué tour à tour le sort du professeur Sakharov et celui de M. Mandela.

Vous avez, par la suite, parlé de l'alignement de la politique étrangère de la France sur les Etats-Unis. Mme Catherine Lalumière vous a déjà répondu. Je n'ajouterai qu'une seule observation aux arguments qu'elle a développés. Où avez-vous vu cet alignement ? N'êtes-vous pas induit en erreur ? Ne vous trompez-vous pas dans l'interprétation qu'il faut donner du refus du Président de la République de se rendre à l'invitation du président Reagan au sommet des sept pays industrialisés ? Et comment ne pas trouver là la marque du contraire de ce que vous avez affirmé ?

Enfin, vous avez préconisé l'annulation de la dette du tiers monde.

M. Louie Odru. On y arrive !

M. le ministre des relations extérieures. Cela n'est pas pour nous surprendre ou nous étonner. Je l'ai moi-même dit à la tribune des Nations unies et j'ai développé cette thèse dans des milieux qui n'étaient pas tellement réceptifs. Mais permettez-moi d'ajouter cette ultime considération : pour annuler la dette du tiers monde, encore faut-il qu'il y ait dette et qu'il y ait eu prêt au tiers monde. Or j'observe que,

malheureusement, dans ce domaine des prêts au tiers monde et de l'aide au développement, ce grand pays qu'est l'Union soviétique brille par son absence.

M. Louis Odru. Ce n'est pas une réponse !

M. le ministre des relations extérieures. M. Stasi a, dans un discours mesuré, exprimé son approbation de la politique du Gouvernement s'agissant de la lutte contre l'apartheid et de l'Europe, et il a voulu constater une large plage de convergences sur notre action diplomatique.

Vous voudrez bien me pardonner, mesdames, messieurs les députés, ce tour d'horizon rapide sur les interventions des uns et des autres, mais j'espère n'oublier personne en évoquant maintenant les différents problèmes qui ont été soulevés.

MM. Couve de Murville, Bigeard, Stasi et quelques autres ont évoqué le Tchad. Je félicite M. Alain Vivien d'avoir anticipé sur ma réponse en évoquant la situation que connaissait ce malheureux pays en 1981. Qu'il me suffise de rappeler d'un mot que le Tchad était occupé dans sa totalité...

M. Guy Vadepied. Eh oui !

M. le ministre des relations extérieures. ... N'Djamena compris, lorsque la majorité actuelle a pris le pouvoir et que le premier soin du gouvernement de M. Pierre Mauroy a été, sous l'impulsion du Président de la République, de faire évacuer N'Djamena et de faire rentrer les troupes libyennes dans leurs casernes à Tripoli.

Certes, la situation actuelle n'est pas totalement satisfaisante. Mais regardons-la avec sang-froid et ayons le courage et l'objectivité de reconnaître qu'elle s'est cependant améliorée. Dans le nord du pays - le Parlement le sait et je l'ai moi-même dit dans cette enceinte - des éléments libyens sont demeurés présents ou sont revenus, en violation de l'accord du 17 septembre 1984. Mais reconnaissez au moins que l'avancée libyenne d'août 1983 a été stoppée. Et soyons attentifs, comme nous le sommes, à tout développement qui permettra de redonner à ce pays la stabilité, l'indépendance et la sécurité.

Si la France s'est manifestée en 1983 par l'opération Manta, le résultat en est connu. Et ce résultat, qui est indéniable, même s'il n'est pas totalement satisfaisant, a permis de faire quelques progrès.

Quels sont ces progrès ?

Un dialogue, vous ne pouvez pas le nier, s'est esquissé. Le dialogue s'est esquissé d'abord entre les parties tchadiennes. L'autorité du gouvernement légal s'en est trouvée renforcée. Le président Hissen Habré a pu reconquérir - le mot n'est pas trop fort - certaines régions qui échappaient à son contrôle. L'Etat se rétablit. L'administration se reconstruit. L'économie est en progrès. L'agriculture, qui vient de bénéficier d'une saison des pluies favorable, se présente sous de meilleurs auspices.

De graves difficultés subsistent. La situation demeure fragile. Mais nous contribuons, par notre action, par notre aide, par notre soutien inlassable aux initiatives, à la reconstruction du pays et au retour à la sécurité.

Notre but demeure la paix, l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Tchad. Et j'ai constaté avec plaisir ces jours derniers que des émissaires du président Hissen Habré s'étaient rendus à Tripoli pour y rencontrer les représentants du gouvernement libyen.

Cela m'amène à parler, dans la foulée, de la Libye et à m'étonner à mon tour de l'étonnement manifesté par M. Couve de Murville, qui semble découvrir en 1985 l'existence d'une commission mixte qui avait été instaurée en 1976 par M. Jacques Chirac.

M. Maurice Couve de Murville. Ce n'est pas la question !

M. Alain Vivien, rapporteur spécial. Mais c'est la réponse ! (Rires sur les bancs des socialistes.)

M. le ministre des relations extérieures. J'en viens au Liban.

Quelle est notre politique, avez-vous demandé ? Comment pouvez-vous parler d'« indifférence » à l'égard du Liban quand on sait quel est l'effort constant de la France pour ce malheureux pays, et ce dans tous les domaines ? Avez-vous oublié que l'armée française est présente au Liban.

M. François Fillon. Mais pour quoi faire ?

M. le ministre des relations extérieures. Alors que d'autres pays occidentaux n'ont pas fait le même effort ?

Quarante-cinq observateurs, 1 360 militaires qui participent à la F.I.N.U.L. et qui établissent un cordon sanitaire entre les communautés, évitent certains affrontements...

M. Maurice Couve de Murville. Ne dites pas des choses comme cela !

M. le ministre des relations extérieures. Niez-vous le fait qu'il y ait 1 360 militaires qui participent à la F.I.N.U.L. ?

M. François Fillon. Non, mais ils ne font rien !

M. le ministre des relations extérieures. Ils ne font rien ! Voulez-vous qu'ils fassent la guerre et accroissent ainsi le malheur dans ce pays ?

M. Jean Proveux, rapporteur pour avis. C'est sans doute ce que souhaite l'opposition !

M. François Fillon. Non, mais ne dites pas qu'ils font quelque chose !

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. On se demande vraiment ce qu'ils font !

M. le ministre des relations extérieures. Ils s'interposent entre les communautés.

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. Malheureusement non ! On a demandé à ce qu'ils le fassent ! Vous l'avez demandé aux Nations Unies !

Un député socialiste. M. Xavier Deniau connaît mieux la Guinée que le Liban !

M. le ministre des relations extérieures. Monsieur Deniau, veuillez m'écouter. Je suis sûr que vous en tirerez profit dans la mesure où vous voulez être objectivement informé.

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. Je vous écoute.

M. le ministre des relations extérieures. Permettez-moi de vous dire que, lorsque le Gouvernement français, en particulier votre serviteur, a souhaité rapatrier certaines de ses troupes, c'est le Gouvernement légal du Liban, le président Gemayel lui-même, qui a insisté pour que l'on maintint ces effectifs. Nous sommes pour le rapprochement des communautés au Liban. Nous sommes pour le soutien au Gouvernement du président Gemayel. Comment pouvez-vous objectivement reprocher une situation sur place qui trouve, vous le savez, ses origines ailleurs, bien au-delà du Liban lui-même ? L'objectivité commande d'être plus raisonnable dans le jugement que vous portez sur l'action du Gouvernement.

L'Amérique centrale a été évoquée. Je dirai simplement ici que la politique du Gouvernement est de s'inspirer d'une volonté de dialogue - volonté de dialogue qui s'est exprimée, vous le savez, au sein de l'Europe, puisque la Communauté économique européenne a apporté son soutien au processus de Contadora.

Nous continuerons de dénoncer les ingérences inadmissibles en Amérique centrale. Et cela nous vaut une autorité reconnue par toutes les parties, qui, souvent, ne trouvent pas le moyen de dialogue entre elles.

La preuve nous en a été donnée ces jours derniers lorsqu'il a été fait appel à la France à la fois par le Gouvernement légal et par les guérilleros pour libérer la fille du président Duarte, ce qui a valu à la France - je crois vous l'avoir déjà dit - la reconnaissance du Salvador.

Vous n'avez, bien évidemment, pas résisté, messieurs, à évoquer le procès d'Auckland et l'affaire Greenpeace. Tour à tour M. Couve de Murville, M. Stasi, M. Bigeard et bien d'autres l'ont fait ! C'était la curée !

Permettez-moi de vous dire que, lorsque vous parlez de l'attaque portée dans le monde contre les intérêts de la France, vous prenez vos désirs pour des réalités.

M. Maurice Couve de Murville. C'est une drôle de conception !

M. le ministre des relations extérieures. Je me déplace, vous le savez, partout dans le monde : aux Etats-Unis d'Amérique, à l'O.N.U., au Moyen-Orient, en Afrique, dans le tiers monde.

M. François Fillon. Je vous félicite !

M. le ministre des relations extérieures. Oui, j'y porte le message de la France, ou, du moins, je m'efforce de le faire. Et vous prenez, dis-je, vos désirs pour des réalités.

Mais je crains, mesdames, messieurs, que ceux qui se complaisent dans ce genre de discours ne finissent par croire à leurs propos, ou même, ce qui serait encore plus triste, par souhaiter que le visage de la France soit atteint.

M. Maurice Couve de Murville. Vous allez un peu fort !

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. Vous savez que ce que vous dites n'est pas vrai, monsieur le ministre.

M. le ministre des relations extérieures. L'Europe fut un des thèmes retenus par certains d'entre vous, les uns souhaitant soutenir l'action du Gouvernement, les autres la critiquant.

Quelques rappels simples : Fontainebleau, la fin du contentieux ; l'élargissement, dont vous débattrez le 21 novembre ; la conférence de Milan, qui a décidé de la conférence intergouvernementale...

M. Maurice Couve de Murville. Triste énumération !

M. le ministre des relations extérieures. ...laquelle doit permettre une nouvelle avancée européenne ; le projet Euréka, lancé par la France ; la réflexion sur la défense, souhaitée par certains d'entre vous, notamment M. Koehl. Autant de succès du Gouvernement. Et ce ne sont pas des propos pessimistes ou de circonstance qui me feront changer d'avis !

Il n'est, bien évidemment, jusqu'au chèque britannique qui ne revienne dans la discussion, et je l'ai déjà dit, à l'adresse de M. Couve de Murville, qu'il y avait fort longtemps que j'avais renoncé à essayer de le convaincre sur ce point.

M. Maurice Couve de Murville. Ce n'est pas fini !

M. le ministre des relations extérieures. De ma part non plus, ce n'est pas fini ! D'ailleurs, je vais vous remettre en mémoire deux chiffres, que vous connaissez certainement. Vous venez dire que les négociations qui ont été menées pour la liquidation du contentieux britannique ont été mal conduites.

M. Maurice Couve de Murville. C'est effectivement ce que j'ai dit !

M. le ministre des relations extérieures. Permettez-moi de vous rappeler qu'en 1980, sous le précédent septennat, alors que quel'un d'autre occupait les fonctions que j'occupe aujourd'hui, il a été remboursé 116 p. 100 du déficit britannique et que, jamais - jamais, vous entendez - la Communauté n'a pu récupérer le trop-perçu.

Pour 1981, c'est-à-dire avant que nous n'arrivions aux affaires, le remboursement de la part du déficit a été de 132 p. 100 ! Vous avez payé un surplus d'un tiers ! Jamais la Communauté et, par conséquent, la France n'ont été en mesure de récupérer quoi que ce soit sur ce trop-perçu.

Dernier thème : le Proche-Orient. Il a été évoqué par M. Michel Bérégovoy. Qu'il me permette de lui dire qu'un espoir est né à nouveau.

Quelle est notre position, avez-vous demandé ? Elle est, pour le moment, de s'informer et de consulter. Ainsi que vous le savez, M. Peres, Premier ministre d'Israël, est passé par Paris. Demain, le roi Hussein sera des nôtres. Je me suis rendu moi-même à Bagdad. Ces consultations se poursuivent. Mais la doctrine de la France dans ce domaine n'a pas changé. Elle repose sur la recherche de la paix, dans la justice pour les peuples concernés et la sécurité pour les Etats.

Voilà, mesdames, messieurs, les quelques thèmes qui appelaient une réponse.

Mais certains orateurs ont évoqué le budget lui-même. Je voudrais maintenant leur apporter quelques éclaircissements.

M. Bardin a évoqué le problème des bourses et celui du livre. M. le ministre chargé de la coopération lui a amplement répondu.

Tel fut aussi le thème choisi par M. Peyrefitte. L'ayant entendu l'an passé, je trouve qu'il ne se renouvelle pas beaucoup. Il a ajouté cette année à son intervention la question des climatiseurs en panne.

M. Alain Vivien, rapporteur spécial. Quelle hauteur de vue !

M. le ministre des relations extérieures. Je peux lui donner acte que mon action se portera particulièrement sur ce secteur et que je veillerai à ce qu'il n'y ait plus de panne sur les climatiseurs des ambassades ! (*Rires sur les bancs des socialistes.*)

M. Alain Vivien, rapporteur spécial. Cela évitera des rhumes !

M. Alain Peyrefitte. Merci d'avance pour ceux qui souffrent !

M. le ministre des relations extérieures. M. Peyrefitte a évoqué aussi - car « il fait dans le catalogue » - les factures de téléphone. Selon lui, on aurait exigé le retour des fonds au ministère pour régler les factures en retard de certaines ambassades. Eh bien ! dussé-je vous démentir, la vérité est tout autre. Vous devriez savoir, monsieur le ministre, que les travaux non engagés avant le mois d'octobre n'ont aucune chance d'être effectués et payés avant la fin de l'année. La raison en est toute simple. Demander le retour de ces crédits, qui n'étaient pas utilisés pour des empêchements divers, relève tout simplement de la bonne gestion, de l'utilisation optimum des crédits et non pas de quelques mesures de sauvetage pour régler des notes de téléphone.

Cela étant, et puisque vous avez évoqué avec grandiloquence ce problème, permettez-moi de vous dire que, si mes souvenirs sont bons, vous avez contribué amplement à l'alourdissement de ces factures de téléphone lors d'un de vos déplacements en grand aréopage à l'ambassade de France de Tokyo. Et, comme il n'y a pas de petites économies, je m'arrangerai pour faire rechercher la facture. S'il n'y a pas prescription, je vous l'enverrai, de façon que vous contribuiez à la réduction du déficit. (*Rires et applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. François Fillon. Cela vole très bas !

M. Alain Peyrefitte. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le ministre des relations extérieures. Vous avez évoqué - ce qui est plus sérieux, je dois le dire - le problème de R.F.I. et de T.V. 5.

Rassurez-vous : la débudgétisation ne signifie absolument pas la disparition des liens qui existent entre mon département et ces deux organismes essentiels à notre action culturelle extérieure. La débudgétisation avait été décidée avant ma nomination comme ministre des relations extérieures. Mais je dois dire que si une autre solution devait être trouvée et pouvait être trouvée, je souhaiterais la mettre en œuvre. Le Parlement pourrait être d'un puissant encouragement en nous accordant sur sa réserve traditionnelle - comme je crois pouvoir l'espérer - un crédit significatif consacré à l'action audiovisuelle extérieure.

Mais je tiens à répéter que R.F.I., qui est un des joyaux du ministère des relations extérieures, une de ses grandes réussites, ne sera en rien négligée, que la débudgétisation ne changera rien à la tutelle que le ministère exerce sur ce magnifique instrument au service de la culture française en direction de l'étranger.

Vous avez évoqué, monsieur Peyrefitte, les nominations dans le personnel diplomatique et vous avez fait allusion à ceux des ambassadeurs qui sont nommés au tour extérieur et qui n'appartiennent pas à la carrière.

J'ai eu la curiosité de me reporter aux précédents remontant à une époque pendant laquelle je n'exerçais pas de responsabilité ministérielle, et quelle ne fut pas ma surprise. En effet, pour douze personnes que nous avons nommées au poste d'ambassadeur au tour extérieur - on trouve parmi elles des journalistes, des médecins, des hommes d'affaires, un ancien député - l'ancienne majorité en avait nommé pour sa part quarante et une. (*Rires sur les bancs des socialistes.*)

Parmi ces dernières, on trouve quelques mutilés du suffrage universel, des anciens députés de l'U.N.R. tels que M. Ponchardier, M. Guéna et quelques autres. Mais vous, vous avez été beaucoup plus loin dans l'éclatisme, en réussissant cette performance qu'il nous reste encore à accomplir : nommer comme ambassadeur un ancien chef des services spéciaux. (*Rires sur les mêmes bancs.*)

M. François Fillon. Et alors !

M. le ministre des relations extérieures. Qui vient donner aujourd'hui la leçon ? Ceux qui ont usé et abusé de ce procédé, ceux qui, je le rappelle, ont nommé quarante et une personnes à des postes auxquels rien ne les destinait. En vérité, au cours de ce débat nous retrouvons dans cette assemblée le clivage traditionnel.

Pour être clair, je voudrais dire que la volonté de la France en matière de politique étrangère est de manifester son indépendance en même temps que sa solidarité avec ses amis.

M. Alain Peyrefitte. Puis-je vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre des relations extérieures. Je conclus, monsieur Peyrefitte.

M. Alain Peyrefitte. C'est justement pourquoi je préférerais le faire avant.

M. le ministre des relations extérieures. L'indépendance, c'est un grand mot. C'est en même temps une réalité. Et croyez-moi, monsieur Couve de Murville, je ne la mesure pas à l'aune du gaullisme, d'autant que, lorsque vous y faites référence, l'esprit se brouille.

Comment l'ancien ministre du général de Gaulle peut-il s'indigner, lui qui a été responsable des affaires de la France pendant sept années, de ce que les grandes décisions de politique étrangère soient prises à l'Elysée ?

M. Maurice Couve de Murville. Je n'ai pas dit cela ! Vous le savez très bien !

M. Claude Estier, président de la commission des affaires étrangères, et M. Alain Vivien, rapporteur spécial. Vous l'avez dit !

M. le ministre des relations extérieures. Quel puissant procès rétrospectif que vous faites là !

Comment l'esprit ne se brouillerait-il pas lorsqu'on vous entend commenter avec pertinence la position de la France sur l'I.D.S., position que vous avez approuvée, alors que, dans le même temps, on peut lire dans une dépêche d'agence que le président du parti politique dont vous vous réclamez, M. Jacques Chirac - il s'était d'ailleurs déjà dévoilé dans les mêmes conditions au cours d'une émission télévisée célèbre - vient de déclarer à Lyon, lors d'une inauguration, exactement le contraire de ce que vous avez dit ?

M. François Fillon. C'est faux !

M. le ministre des relations extérieures. Voici ce que je peux lire sur cette dépêche : « Je suis très réservé à l'égard de la position prise par le Président de la République face au grand défi lancé par les Américains avec l'I.D.S. »

Alors, quand vous me demandez de mesurer ma politique étrangère à l'aune du gaullisme, permettez-moi de vous dire que je suis quelque peu troublé. En vérité, je ne cherche ni caution ni référence historique chez tel ou tel.

M. Maurice Couve de Murville. Cela tombe bien !

M. le ministre des relations extérieures. Oui, je suis fidèle à un idéal, celui que rencontrent le tiers monde et les pays en voie de développement. C'est ce qui me permet de ne pas souscrire à la critique qui a été faite de la politique étrangère de la France depuis 1981.

Je ne regrette rien de ce qui a été fait et de ce qui a été dit. Tant que je serai à ce poste, je redonnerai à la France son visage d'humanité, de générosité et de respect d'elle-même.

M. Maurice Couve de Murville. N'en rajoutez pas !

M. le ministre des relations extérieures. Et j'ai cru déceler, permettez-moi de vous le dire, monsieur Couve de Murville, comme une sorte de nostalgie dans la tonalité de votre propos, qui sonnait comme un chant du cygne - il est vrai qu'il est des chants du cygne qui sont fort beaux. (*Sourires sur les bancs des socialistes.*)

La France se console et se consolera que la passion politique la prive de l'amour de certains de ces fils. Croyez-le bien, elle trouve dans le monde l'affection et la considération dont vous la privez. (*Vifs applaudissements sur les bancs socialistes.*)

RAPPEL AU REGLEMENT

M. Alain Peyrefitte. Monsieur le président, je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. Est-ce un vrai rappel au règlement ?

Plusieurs députés socialistes. Sur quel article ?

M. le président. La parole est à M. Peyrefitte, pour un rappel au règlement.

M. Alain Peyrefitte. Je vous remercie, monsieur le président.

M. le ministre des relations extérieures n'ayant pas daigné me permettre de l'interrompre...

M. Alain Vivien, rapporteur spécial. Les faits personnels, c'est en fin de séance !

M. Alain Peyrefitte. ... je tiens à faire observer qu'il inet, lui aussi, beaucoup d'obstination à revenir sur certains thèmes. Il m'a reproché d'avoir répété des choses que j'avais déjà dites l'an dernier. Hélas ! le budget dont nous discutons aujourd'hui m'y oblige puisque l'on retrouve dans celui-ci les défauts que l'on pouvait relever dans celui de l'an dernier.

Vous m'avez, monsieur le ministre, rappelé que, l'an dernier, il avait été fait allusion à une dépense résultant de communications téléphoniques faites par moi depuis notre ambassade à Tokyo.

M. Jean-Pierre Sueur. Ce rappel au règlement se fonde sur quel article ?

M. Alain Peyrefitte. En effet, pendant ce séjour, j'avais dû passer des communications téléphoniques avec...

M. Jean Proveux, rapporteur pour avis. Avec le R.P.R. !

M. Alain Peyrefitte. ... avec mon ministère, et ce pour une raison bien particulière : un magistrat qui s'était rendu célèbre, M. Bidalou, passait devant le conseil de discipline ; or, il fallait que je confirme, avec toutes sortes de détails, que j'étais bien d'accord sur telle ou telle procédure qui était engagée à son égard. Je vous rappelle, messieurs qui siègez sur les bancs de la majorité, que vous étiez alors aux côtés de cet illustre Bidalou, dont vous voudriez bien aujourd'hui être débarrassés.

Voilà la raison pour laquelle j'avais dû payer... (*Rires sur les bancs des socialistes*) ... j'avais dû faire payer par l'ambassade une note de plus de 4 000 francs.

M. le ministre des relations extérieures. 5 000 francs !

M. Alain Peyrefitte. Soit, je rectifie volontiers.

Mais, à ma connaissance, cette dette du ministère de la justice envers le ministère des affaires étrangères, comme on disait alors, a dû être remboursée. Et si cela n'a pas été fait, il faut s'en plaindre à mon successeur, votre collègue M. Badinter.

M. Alain Vivien, rapporteur spécial. C'est lamentable !

REPRISE DE LA DISCUSSION

M. le président. Nous en arrivons maintenant aux questions.

Les groupes interviendront à tour de rôle dans l'ordre suivant : groupe socialiste : par périodes de trente minutes ; groupe du rassemblement pour la République : par périodes de vingt minutes.

Je rappelle que l'auteur de chaque question dispose de deux minutes.

Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Alain Vivien.

M. Alain Vivien. Monsieur le ministre, il n'y a rien de pire que l'accoutumance de l'opinion publique à une situation de fait que condamne le droit international. C'est malheureusement ce qui semble en train de se produire à propos de la République de Chypre dont le Nord, c'est-à-dire un tiers de son territoire, est occupé depuis 1974 par des contingents turcs. Quels sont les résultats des actions internationales engagées notamment par le secrétaire général des Nations Unies ? Quelles initiatives la France soutient-elle pour la restauration de l'intégrité territoriale et la souveraineté de Chypre ?

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

M. le ministre des relations extérieures. Monsieur le député, la position de la France sur le problème de Chypre a été définie à plusieurs reprises et elle n'a jamais varié. Elle tient en trois points que je vais rappeler : premièrement, le soutien au Gouvernement légitime de la République de Chypre et l'appui inconditionnel à l'indépendance, à la souveraineté, à l'intégrité et à l'unité de ce pays ; deuxièmement, la non-reconnaissance de la sécession du nord de l'île et des mesures qui en ont découlé - c'était le cœur de votre question ; troisièmement, l'appui à l'action du secrétaire général de l'O.N.U. pour arriver à définir avec les deux communautés de l'île un règlement équitable à la question chypriote. Je me permets d'indiquer que le secrétaire général était très près d'aboutir dans cette entreprise.

Cette position a été réaffirmée à de nombreuses reprises, notamment dans le cadre européen. Ainsi en fut-il en juin 1985. A cette occasion, les Dix ont rappelé à la suite des élections dites « présidentielles » dans la partie nord de l'île qu'ils ne reconnaissent pas la République turque de Chypre du Nord et, de ce fait, ne reconnaissent aucun développement dit « constitutionnel » dans cette partie de l'île.

La France, comme ses partenaires européens, n'a jamais manqué une occasion d'inviter toutes les parties concernées à dialoguer et à s'abstenir de toute action qui pourrait mettre en péril un tel dialogue. Elle n'y a jamais manqué, elle n'y manquera pas.

M. le président. La parole est à M. Moulinet.

M. Louis Moulinet. Monsieur le ministre, ma question concerne le Sud-Est asiatique francophone.

L'ancienne Indochine française comprend les seuls pays francophones d'Asie. D'ailleurs, le vice-ministre de la culture du Viet-Nam, M. Cu Hui Khan, même s'il est le seul représentant asiatique, participe au Haut conseil de la francophonie. Or, alors que la diffusion de la langue française mériterait d'être plus largement développée, l'émetteur de Nouméa ne permet pas à Radio France internationale d'être entendue au Viet-Nam.

Je voudrais donc savoir ou en est le projet d'installation d'un émetteur à Colombo et, dans le cas où celui-ci n'aboutirait pas, quelles dispositions vous comptez prendre pour que R.F.I. puisse être entendue au Viet-Nam.

S'agissant du Cambodge, pays voisin du Viet-Nam, le Gouvernement français envisage-t-il de prendre une initiative pour que la situation actuelle ne s'éternise pas pendant des dizaines d'années, et pour qu'un règlement du conflit cambodgien ne passe pas uniquement par les conversations entamées entre Chinois et Soviétiques ?

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

M. le ministre des relations extérieures. Monsieur le député, s'agissant de R.F.I. et de sa zone de réception dans le Sud-Est asiatique, il existe en effet un projet d'installation d'un relais au Sri Lanka. Il s'agit d'un projet commun avec la République fédérale d'Allemagne. En l'occurrence, la société Deutsche Welle, qui serait le maître d'œuvre, est chargée de conduire les négociations, la France n'étant en quelque sorte qu'usager. Or les négociations entre le Gouvernement du Sri Lanka et la République fédérale d'Allemagne se déroulent, je dois l'avouer, avec une certaine lenteur !

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. Cela dure depuis cinq ou six ans !

M. le ministre des relations extérieures. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé à mes services d'étudier une solution de rechange.

Divers projets existent : un réémetteur plus puissant pourrait être installé en Nouvelle-Calédonie afin d'« arroser » toute la zone ; un accord pourrait être passé avec un gouvernement de la région à certaines conditions.

Cette préoccupation n'échappe donc pas au ministre des relations extérieures. Et c'est parce qu'il a constaté, comme certains de vos collègues, la lenteur des négociations avec le Sri Lanka qu'il a imaginé d'autres solutions.

Pour ce qui est du Cambodge - pardonnez-moi cette banalité - le problème est beaucoup plus complexe. L'action de la France est constante, même si elle est discrète. Au cours de

mon voyage aux Etats-Unis d'Amérique, en particulier lors de ma visite à l'O.N.U., j'ai eu l'occasion de rencontrer certaines des parties concernées. Mais vous savez avec quelle délicatesse tout orientale il convient d'intervenir dans ce débat. Il semble, à partir des conversations que j'ai pu avoir à Pékin ou à l'O.N.U., qu'une solution pourrait être imaginée autour du prince Sihanouk. Toutefois cette solution est encore trop embryonnaire pour qu'il puisse en être fait état. En tout cas, la France continue d'être vigilante dans cette région du monde.

M. le président. La parole est M. Ravassard.

M. Noël Ravassard. Monsieur le ministre, en sa qualité de président de la délégation française aux assemblées parlementaires du Conseil de l'Europe et de l'U.E.O., notre collègue Pignion souhaitait appeler votre attention sur le problème de la contribution de la France au financement du Comité international de la Croix-Rouge. Toutefois, comme il a dû rejoindre son département, il m'a chargé de vous faire part de ses interrogations.

Compte tenu de ses fonctions, M. Pignion a été saisi à plusieurs reprises par des représentants du C.I.C.R. des difficultés financières rencontrées par cette organisation non gouvernementale.

Les ressources du C.I.C.R. proviennent pour l'essentiel de contributions des Etats. Or, après s'être fortement accrue en 1982 - mais il s'agissait alors de rattraper le retard accumulé pendant plusieurs années -, la contribution de la France au budget ordinaire de l'organisation connaît depuis deux ans une stagnation.

La tâche humanitaire de la Croix-Rouge ne fait, hélas ! que croître avec la multiplication des conflits et des atteintes aux droits de l'homme à travers le monde. En tant que président de la délégation française à l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, notre collègue pense qu'il est important que notre pays marque plus nettement son soutien à l'activité du C.I.C.R. Un effort accru de la France envers le C.I.C.R. contribuerait à la fois à augmenter le rayonnement international de notre pays et à montrer son attachement à la cause des droits de l'homme.

Pouvez-vous préciser quel effort pourra être consenti par notre pays au bénéfice de cette organisation non gouvernementale, compte tenu de la nécessité de choix budgétaires rigoureux, dont nous sommes conscients ?

Monsieur le ministre, je ne doute pas du bienveillant intérêt que vous voudrez bien accorder aux préoccupations de M. Pignion et je vous remercie par avance de votre réponse.

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

M. le ministre des relations extérieures. Monsieur le député, j'ai tenu à recevoir récemment les dirigeants helvétiques de la Croix-Rouge internationale.

L'action que mène cette organisation internationale est non seulement méritante mais également exemplaire, et je ne cacherai pas l'intérêt que le Gouvernement lui porte.

La contribution de la France au C.I.C.R. s'est élevée à 8 millions de francs en 1985. Elle a été intégralement versée en la répartissant de manière égale entre le budget ordinaire du C.I.C.R. et son budget extraordinaire.

La contribution de la France, qui s'élevait à 5,5 millions de francs en 1983, a été revalorisée en 1984, année où elle a été portée à 8 millions de francs. Ce chiffre, c'est vrai, a été maintenu en 1985 en raison des contraintes budgétaires que vous avez vous-même tenu à souligner. Mais un espoir est né : cette contribution devrait pouvoir être augmentée en 1986 en raison de la hausse significative de nos crédits de contribution internationale. J'ai eu l'occasion d'en dire quelques mots cet après-midi.

En dépit de cette augmentation, notre contribution à cette organisation dont les interventions humanitaires ne cessent de croître peut malgré tout paraître modeste. C'est ce que vous avez très justement souligné.

Nous figurons aujourd'hui au quatorzième rang des Etats qui contribuent aux ressources du C.I.C.R. Toutefois, l'effort entrepris l'an dernier sera poursuivi et nous comptons mieux faire l'année prochaine.

Permettez-moi cependant de souligner que l'effort de la France ne doit pas être mesuré, ici comme dans d'autres domaines, à notre seule contribution au C.I.C.R. Il convient

de prendre également en compte l'aide que nous apportons au comité français de la Croix-Rouge, que nous soutenons et dont nous apprécions les efforts.

M. le président. Pour le groupe du rassemblement pour la République, la parole est à M. François Fillon.

M. François Fillon. « Nous ne craignons plus les Occidentaux depuis que nous les avons chassés du Liban. Les Français comme les autres se traînent à nos pieds pour obtenir la libération de leurs otages. Ils ne lèveront pas le petit doigt pour défendre les chrétiens ! » Ces propos sont ceux d'un milicien musulman qui m'escortait, il y a quelques semaines, lors d'un voyage vers Jezzine, cette enclave chrétienne encerclée par les milices druzes, celles d'Amal, et les Palestiniens. Des milliers de chrétiens s'y sont réfugiés, chassés après d'horribles massacres, dans l'Iklim et dans le Chouf. Ces massacres ne font pas recette en Occident, où je n'ai entendu aucune voix s'élever pour les condamner.

Les massacres de Sabra et de Chatila ont été dénoncés et ils devaient l'être. Mais pourquoi les églises brûlées, les femmes et les enfants chrétiens massacrés ne suscitent-ils aucune réaction ni du Gouvernement, ni des médias occidentaux ?

A Beyrouth, nos diplomates visitent Walid Joumblatt et Nabih Beri comme s'ils étaient des chefs d'Etat. Ils évitent, pour ne pas se compromettre, les chefs des milices chrétiennes, tels que Elie Hobeika qui vient pourtant de démontrer son sens des responsabilités en engageant, sous l'égide des Syriens, un nouveau processus de règlement pacifique de l'affaire libanaise, dont je souhaite le succès.

L'Occident et singulièrement la France semblent se ranger déjà du côté des vainqueurs, faisant ainsi la preuve de leur faiblesse.

Monsieur le ministre des relations extérieures, vous avez tout à l'heure partiellement répondu à la question que je voulais vous poser : quelle est la politique française au Liban ? Je vous la repose cependant, en vous demandant de ne pas nous parler des observateurs français ou des soldats français de la F.I.N.U.L., qui œuvrent avec beaucoup de courage et beaucoup d'abnégation mais qui, hélas, ne sont pas utiles car leur mission n'est pas claire.

Que fait donc la France au Liban ? Quelle est sa politique ? Quel soutien pouvez-vous apporter aux chrétiens de ce pays dans leur ultime tentative pour survivre, dans ce processus de règlement pacifique qui requiert la signature des représentants des différentes milices, sous l'égide de la Syrie, je le répète ?

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

M. le ministre des relations extérieures. Monsieur Fillon, vous avez bien voulu considérer que j'avais partiellement répondu à votre question sur la politique au Liban. Je n'y reviendrai donc pas, mais je parlerai de ce qui est au cœur de vos préoccupations, à savoir la position de la France vis-à-vis des chrétiens du Liban.

Il est vrai que la France a des liens particuliers avec les chrétiens du Liban, qui constituent la communauté la plus anciennement ouverte à la culture française et la plus proche de nos valeurs. Est-il besoin de rappeler que l'intervention française au Liban, il y a fort longtemps, a trouvé précisément sa justification dans la volonté de protéger les communautés chrétiennes ?

Ces liens, bien entendu, ne sont pas exclusifs et notre pays mène avec toutes les communautés libanaises un dialogue et une coopération sans exclusive. Tel était du reste le sens de la visite que j'ai faite récemment à Beyrouth, où j'ai tenu à rencontrer toutes les communautés religieuses. A plusieurs reprises, ces communautés ont été menacées. Des massacres ont eu lieu et, à l'heure actuelle, c'est un total de plusieurs centaines de milliers de chrétiens qui ont dû abandonner leur foyer et se concentrer dans un réduit d'à peine 1 000 kilomètres carrés, où vit aujourd'hui près d'un million de personnes.

Mais je ne peux pas laisser dire que la France a été inactive, qu'elle a pratiqué une politique des bras croisés.

A chaque étape de ce processus dramatique, elle s'est manifestée pour éviter le pire. Elle ne peut certes pas, pour la raison toute simple qu'elle ne peut se substituer aux

Libanais eux-mêmes, intervenir de façon constante par une armée d'occupation, à la limite une armée d'observateurs, ou par militaires interposés. Une telle intervention ne recevrait pas non plus votre agrément.

Dès le début des affrontements du mois de septembre 1983 dans le Chouf, la France a multiplié les démarches pour obtenir un cessez-le-feu. Elle est intervenue auprès des différents protagonistes lors du siège de Deir El Kamar, pour que l'approvisionnement et les secours nécessaires puissent parvenir aux réfugiés et qu'aucune action militaire ne soit entreprise contre eux. Cet appel de la France a été entendu : l'approvisionnement des villages chrétiens a pu reprendre dès le 12 septembre 1983 et l'assaut qui était si redouté n'a pas été donné.

Plus proches de nous, les événements d'avril et de mai derniers, à l'occasion des affrontements consécutifs au retrait israélien du Sud-Liban ont, de la même façon, suscité la réaction du Gouvernement. Nous avons, par notre action, contribué à l'adoption, par le Conseil de sécurité, de la résolution demandant l'arrêt des combats et le respect de la liberté d'intervention des organisations humanitaires dans tout le pays. Pour résoudre le problème particulier posé par la ville de Jezzine, où se sont réfugiés des milliers de chrétiens, le Gouvernement s'est employé à créer les conditions d'une intervention des Nations Unies.

Mais je me permets d'insister sur le fait qu'aucune action n'est possible sans une demande du gouvernement libanais et un minimum d'accord entre les parties en cause. Or le gouvernement libanais, en dépit des sollicitations dont il a été l'objet de notre part - j'ai même agi personnellement - n'a pas demandé la réunion du Conseil de sécurité et certains membres de ce conseil ont bien marqué qu'ils étaient hostiles à toute intervention des Etats-Unis dans ce qui relève, à leurs yeux, des affaires intérieures d'un Etat.

Cependant, notre pays ne renonce pas à voir la communauté internationale assumer ses responsabilités au Sud-Liban. J'ai eu l'occasion de rappeler voilà quelques instants que notre pays était le plus gros contributeur à la F.I.N.U.L., qu'il entretenait à Beyrouth un corps d'observateurs, lesquels accomplissent une mission des plus utiles et, permettez-moi de l'ajouter, des plus dangereuses. Nous avons du reste payé, vous le savez, un lourd tribut au terrorisme à l'époque de la force multinationale, mais nous ne pouvons pas nous substituer à la communauté internationale.

J'observe, du reste, que des négociations ont cours ici et là et que les communautés chrétiennes ont, récemment encore, envoyé des émissaires à Damas pour discuter avec les autorités syriennes des arrangements qui pourraient intervenir au Sud-Liban dans le but de protéger les communautés chrétiennes. N'oublions pas que des communautés chrétiennes importantes vivent en paix en Syrie. A certains égards, quelques observateurs considèrent que ce pourrait être là, moyennant un accord convenable et une garantie internationale, une façon d'assurer la protection des communautés chrétiennes du Liban.

En tout cas, soyez certain que le Gouvernement reste vigilant et qu'il ne négligera rien, qu'il ne ménagera pas ses efforts pour apporter sa contribution à la pacification dans cette région.

M. le président. La parole est à M. Pierre Godefroy.

M. Pierre Godefroy. Je voulais poser deux questions. A la première, il a déjà été répondu. J'en rappellerai cependant les termes : que compte faire le Gouvernement français face à la situation de l'île de Chypre, soumise à une occupation étrangère continue, illégale et, au surplus, condamnée par la communauté internationale ?

Ma seconde question est la suivante : quelle est la position de la France sur l'accord d'association de Chypre avec la Communauté européenne et, plus particulièrement, sur le passage à la deuxième étape prévue par l'accord d'association ?

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

M. le ministre des relations extérieures. Je vous remercie, monsieur Godefroy, d'avoir bien voulu considérer que votre première question avait reçu réponse. J'ai en effet développé tout à l'heure trois points particuliers sur le même sujet.

Je répondrai donc très brièvement à votre seconde question, qui porte sur l'accord d'association entre Chypre et la Communauté économique européenne.

Des propositions ont été formulées par la commission des Communautés européennes. Elles sont actuellement à l'étude à Bruxelles. Le conseil des ministres n'a pas encore statué car il n'a pas encore été saisi.

Cette question est liée à l'ensemble des solutions étudiées actuellement pour l'avenir des relations entre la Communauté et les pays tiers méditerranéens - l'Assemblée se souvient que c'est mon prédécesseur, M. Claude Cheysson, qui est chargé de ces pays. La France ne peut donc se prononcer avant que la négociation intracommunautaire sur la politique méditerranéenne ne soit achevée.

Et, outre, un certain nombre de difficultés techniques subsistent auxquelles des solutions appropriées devront être trouvées dans un délai raisonnable.

M. le président. La parole est à M. Deniau.

M. Xavier Deniau. Nous avons dans le Pacifique trois territoires : la Nouvelle-Calédonie, où le Président de la République nous a annoncé l'installation d'une base militaire importante, les îles Wallis et Futuna et la Polynésie française, qui est le support territorial du Centre d'expérimentation du Pacifique. C'est dire que cette zone, outre l'affection que nous pouvons porter à ses populations françaises, revêt pour nous une grande importance à maints égards.

Or, des différents documents du ministère chargé de la coopération, il ressort que notre coopération avec les Etats du Pacifique qui constituent l'environnement de nos territoires est extrêmement faible et qu'elle ne correspond pas à la nécessité politique de la France d'apparaître dans cette région mue par d'autres soucis que militaires.

Treize Etats, de statuts et de valeurs très inégaux, participent au forum du Pacifique Sud, parmi lesquels l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Vanuatu, ancien territoire co-administré par la France, qui reçoivent des dotations relativement élevées, alors que leur politique va malheureusement à notre encontre. Et ce n'est pas la coopération qui fera changer quoi que ce soit.

Quant aux dix autres participants, leurs positions, beaucoup plus vagues ou beaucoup moins assurées, ne sont fondées ni sur une tradition, ni sur une idéologie. S'agissant de notre coopération, ils sont très demandeurs. Or des différentes additions que j'ai effectuées, il ressort que ces Etats-là se voient attribuer des crédits inférieurs à ceux qui sont attribués à un pays fort sympathique, comme le Costa-Rica, pour reprendre un exemple que j'ai cité ce matin.

Cela ne me paraît pas correspondre aux exigences de la France et il me semble nécessaire de définir, dans cette région, des priorités différentes.

Ce matin, monsieur le ministre des relations extérieures, je vous ai précisé que je croyais que l'une des nécessités de notre action à l'extérieur était la flexibilité. Le développement d'une coopération particulière importante avec les Etats du Pacifique serait un bon exemple.

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

M. le ministre des relations extérieures. Monsieur Deniau, vous avez évoqué la politique de coopération de la France dans le Pacifique Sud. Nous menons aujourd'hui, dans cette région, une coopération efficace et, me semble-t-il, appréciée, en faveur des Etats insulaires de la zone. Mais permettez-moi de détailler un peu cette affirmation.

Sur le plan bilatéral, cette coopération est dirigée principalement vers le Vanuatu, sans toutefois y être limitée. Nous consacrons, en 1985, 66 millions de francs au Vanuatu, où nous entretenons - et nous sommes les seuls à le faire - des centres de recherche sur les ressources locales. Nous fournissons d'autre part soixante-dix-huit enseignants à cet Etat pour moitié francophone.

Mais d'autres Etats de la zone - les îles Fidji, Tonga et les Samoa occidentales - bénéficient également de notre aide technique. Je cite, par exemple, la culture de la vanille, l'aquaculture, le détachement d'enseignants.

Nous collaborons aussi à des travaux de recherche en matière de pêche, d'environnement, d'océanographie et des énergies renouvelables dans le cadre de la commission du Pacifique Sud.

Tout cela est très important, surtout pour les pays bénéficiaires, mais nous pouvons faire plus et nous sommes décidés à faire plus. La France dispose, en effet, dans ses territoires d'outre-mer, d'un nombre significatif de chercheurs - 200 environ - qui travaillent dans des domaines d'intérêt commun à toute la région du Pacifique : science du milieu physique, océanographie, agronomie tropicale, notamment. J'ajoute à cela les retombées scientifiques des expériences de Mururoa. Leurs recherches sont bien évidemment de nature à intéresser les Etats voisins de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie. Il s'agit donc, en bref, d'élargir leurs domaines d'action, de redéployer ces activités et, le cas échéant, de la réorienter.

C'est dans ce contexte qu'est intervenue la visite de M. le Président de la République à Mururoa au cours de laquelle celui-ci a annoncé la création prochaine d'un centre d'études supérieures francophone dans le Pacifique, en bref, pour aller à l'essentiel d'une université du Pacifique.

Ce projet, qui s'appuie sur les enseignants déjà présents au Vanuatu et dans nos territoires, est sans doute le plus prometteur de tous. Il permettra à tous les étudiants de la région de bénéficier d'enseignements supérieurs en français.

Vous constaterez avec moi que l'activité de la France existe sous diverses formes et que le projet dont je viens de parler pourrait précisément coordonner toutes ces activités.

Permettez-moi d'ajouter enfin au moment où je m'exprime M. le ministre Curien se rend lui-même en Australie et dans différents pays du Pacifique Sud, pour voir dans quelles conditions cette université du Pacifique pourrait être installée.

M. Xavier Deniau. Puisque j'étais le dernier orateur inscrit, M. le ministre ne pourrait-il pas m'autoriser à lui répondre ?

M. le président. Monsieur Deniau, je vous en prie. Nous sommes ici pour voter un budget !

Nous en avons terminé avec les questions.

I. - SERVICES DIPLOMATIQUES ET GENERAUX

M. le président. J'appelle d'abord les crédits inscrits à la ligne « Relations extérieures : I. - Services diplomatiques et généraux ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 155 707 382 francs ;
« Titre IV : 139 484 751 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 224 892 000 francs ;
« Crédits de paiement : 114 980 000 francs. »

TITRE VI. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDEES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 57 015 000 francs ;
« Crédits de paiement : 38 850 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiements du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

Article 65

M. le président. L'article 65, qui était rattaché aux crédits que nous venons de voter, a été retiré cet après-midi par le Gouvernement.

II. - COOPERATION ET DEVELOPPEMENT

M. le président. J'appelle maintenant les crédits inscrits à la ligne « Relations extérieures : II. Coopération et développement ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : 2 641 438 francs ;

« Titre IV : 65 734 344 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 13 442 000 francs ;

« Crédits de paiement : 6 721 000 francs. »

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDEES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 1 187 750 000 francs ;

« Crédits de paiement : 357 147 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

Après l'article 65

M. le président. En accord avec la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, j'appelle maintenant l'amendement n° 63, qui tend à insérer un article additionnel après l'article 65.

Cet amendement, présenté par M. Alain Vivien, est ainsi rédigé :

« Après l'article 65, insérer l'article suivant :

« En vue d'assurer le contrôle des dépenses du Fonds d'aide à la coopération, les autorisations de programme de l'article 20 du chapitre 68-91 du fascicule Relations extérieures. - II. - Coopération et développement sont limitées à 10 p. 100 du montant total des autorisations de programme inscrites sur ce chapitre conformément aux prévisions de consommation des crédits. »

La parole est à M. Alain Vivien.

M. Alain Vivien, rapporteur spécial. Cet amendement a pour objet de mettre en conformité la présentation budgétaire avec la consommation effective des crédits.

Le chapitre 68-91, où sont inscrites les dotations du F.A.C., se divise en deux articles : l'article 10 et l'article 20. L'article 10 finance les opérations programmées, l'article 20 les opérations exceptionnelles décidées, en principe, par le Premier ministre. Or les opérations exceptionnelles n'excèdent pas normalement 10 p. 100 de l'ensemble des autorisations de programme du chapitre 68-91. Elles devraient donc être dotées dans le projet de budget non pas de 227,65 millions de francs, mais de 111 millions, soit 10 p. 100 de la dotation globale de 1,110 milliard du chapitre 68-91.

C'est dans le but d'ajuster la dotation de l'article 20 à sa consommation effectivement prévisible que j'ai l'honneur de défendre cet amendement.

M. le président. La commission des finances s'est-elle prononcée favorablement ?

M. Alain Vivien, rapporteur spécial. Oui, monsieur le président.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la coopération et du développement. Le Gouvernement est évidemment favorable à cet amendement qui, à l'évidence, ne modifie en rien l'équilibre du chapitre mais l'ajuste au mieux aux besoins réels.

Entre 1975, année de la création de la réserve de l'article 20, et 1983, la part de cet article 20 dans le chapitre a oscillé autour de 10 p. 100.

En 1983, les événements du Tchad nous ont conduit à faire bénéficier l'article 20 d'une large part de l'augmentation du F.A.C. de cette année, la portant à environ 20 p. 100 du chapitre.

Depuis, cette part est restée bloquée à 20 p. 100, sans que ce pourcentage apparaisse justifié, puisque les crédits de cet article 20 n'ont pas été consommés.

Il paraît donc logique de revenir au pourcentage de 10 p. 100, ce qui permettra de disposer de 117 millions de francs d'autorisations de programme supplémentaires sur l'article 10 et, donc, d'avoir une augmentation du F.A.C. hors réserve de 9 p. 100. M. Alain Vivien qui représente votre assemblée dans cet organisme y sera particulièrement sensible - et même de 19 p. 100, en tenant compte du fait que le transport de l'aide alimentaire ne sera plus imputé sur le fonds à partir de 1986.

La priorité au F.A.C. à laquelle je faisais allusion cet après-midi s'en trouve par là très nettement confirmée.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 63.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère des relations extérieures, du ministère chargé de la coopération et du développement et du secrétariat d'Etat chargé des affaires européennes.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

DEPÔT D'UN PROJET DE LOI ORGANIQUE

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi organique tendant à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives par les parlementaires.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 3036, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

3

DEPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi tendant à limiter le cumul des mandats électoraux et des fonctions électives.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 3035, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux, au crédit bail sur fonds de commerce et établissements artisanaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers.

ORDRE DU JOUR

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 3037, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi relatif à l'abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite des personnes non salariées des professions agricoles.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 3038, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

DEPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Philippe Marchand un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sur la proposition de loi, adoptée par le Sénat, relative à la protection des personnes victimes de diffamation (n° 2693).

Le rapport sera imprimé sous le n° 3031 et distribué.

J'ai reçu de M. Charles Metzinger un rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur le projet de loi relatif à la composition et aux attributions des conseils de l'éducation nationale siégeant en formation contentieuse et disciplinaire et modifiant les lois n° 46-1084 du 18 mai 1946 et n° 64-1325 du 26 décembre 1964 relatives au conseil supérieur de l'éducation nationale (n° 2788).

Le rapport sera imprimé sous le n° 3032 et distribué.

J'ai reçu de M. Charles Metzinger un rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur le projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant l'ordonnance n° 82-297 du 31 mars 1982, portant modification de certaines dispositions du code des pensions civiles et militaires de retraite et relative à la cessation d'activité des fonctionnaires et agents de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif et l'ordonnance n° 82-298 du 31 mars 1982 relative à la cessation progressive d'activité des agents titulaires des collectivités locales et de leurs établissements publics administratifs, ratifiées et modifiées par la loi n° 84-7 du 3 janvier 1984, modifiées par la loi n° 34-1050 du 30 novembre 1984 (n° 2998).

Le rapport sera imprimé sous le n° 3033 et distribué.

J'ai reçu de M. Jean-Claude Cassaing un rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif aux enseignants associés-réfugiés (n° 3005).

Le rapport sera imprimé sous le n° 3034 et distribué.

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1986, n° 2951 (rapport n° 2987 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Agriculture ; forêt ; budget annexe des prestations sociales agricoles :

Agriculture :

Annexe n° 5. - Dépenses ordinaires : M. Yves Tavernier, rapporteur spécial ; avis n° 2992, tome I, de M. Charles Pistre, au nom de la commission de la production et des échanges ;

Annexe n° 6. - Dépenses en capital : M. Jear-Jacques Benetière, rapporteur spécial ; avis n° 2992, tome II, de M. Roland Huguet, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 2989, tome VII, de M. François Loncle, au nom de la commission des affaires étrangères.

Budget annexe des prestations sociales agricoles (B.A.P.S.A.) :

Annexe n° 51. - M. Michel Couillet, rapporteur spécial ; avis n° 2988, tome XV, de M. Germain Gengenwin, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 2992, tome XI, de M. René André, au nom de la commission de la production et des échanges.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée, le jeudi 7 novembre 1985, à une heure dix.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN

COMMISSIONS MIXTES PARITAIRES

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF A LA GESTION, LA VALORISATION ET LA PROTECTION DE LA FORET

Bureau de la commission

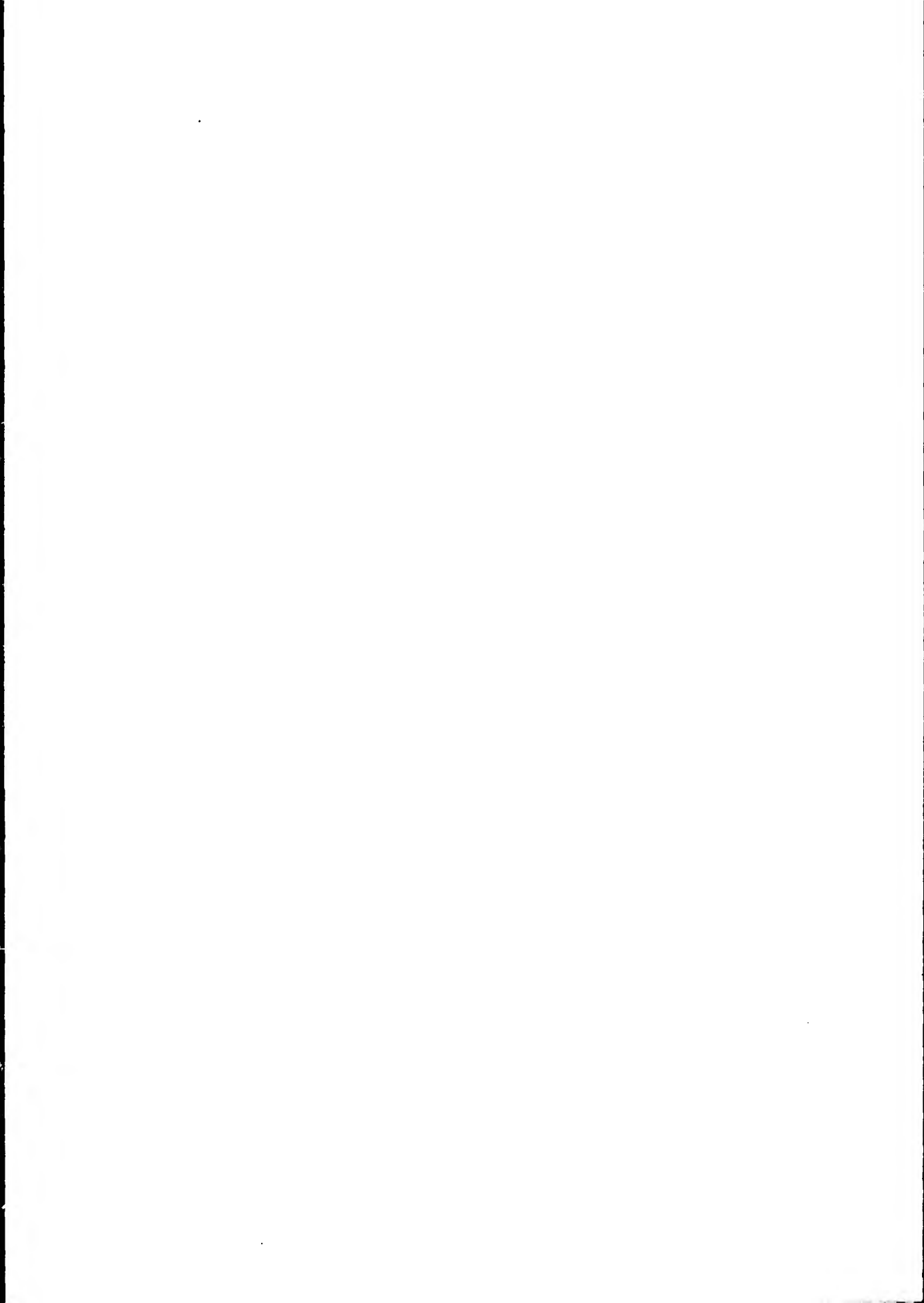
Dans sa séance du mercredi 6 novembre 1985, la commission mixte paritaire a nommé :

Président : M. André Soury ;

Vice-président : M. Michel Chauby ;

Rapporteurs :

- à l'Assemblée nationale : M. Roger Duroure ;
- au Sénat : M. Philippe François.



ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes - 03 : compte rendu intégral des séances. - 33 : questions écrites et réponses des ministres Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 06 : compte rendu intégral des séances ; - 36 : questions écrites et réponses des ministres Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions - 27 : projets de lois de finances Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions
03	Compte rendu 1 en	106	806	
33	Questions 1 en	106	826	
33	Table compte rendu 50	50	82	
93	Table questions 50	50	96	
DEBATS DU SENAT :				
06	Compte rendu 1 en	96	506	
36	Questions 1 en	96	331	
96	Table compte rendu 50	50	77	
96	Table questions 30	30	49	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire 1 en	654	1 503	
27	Série budgétaire 1 en	198	293	
DOCUMENTS DU SENAT :				
00	Un en.....	654	1 469	
DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 28, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone : Renseignements : 45-75-82-31 Administration : 45-78-81-39 TELEX : 201175 F DIRJO-PARIS				
En cas de changement d'adresse, joindra une bande d'envoi à votre demande				
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination				

Prix du numéro : 2,80 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats, celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

